



Rapport d'orientations budgétaires 2021

SOMMAIRE

	Pages
<u>LE CONTEXTE :</u>	3
<u>PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE</u>	9
<u>LE BUDGET PRINCIPAL</u>	
PRESENTATION DE LA FISCALITE	11
PRESENTATION DES DOTATIONS	13
LES PRODUITS DES SERVICES	14
LES PRODUITS DE GESTION	14
PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14
PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17
LES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'INTERCOMMUNALITE	19
L'EVOLUTION PATRIMONIALE	19
<u>LES BUDGETS ANNEXES</u>	
LE BUDGET ASSAINISSEMENT	20
LE BUDGET DES TRANSPORTS URBAINS	22
LE BUDGET DES POMPES FUNEBRES	23
LE BUDGET DE LA CUISINE CENTRALE	24
<u>ANALYSE PROSPECTIVE</u>	26
<u>ANNEXES</u>	
GESTION DE LA DETTE BUDGET PRINCIPAL	36
GESTION DE LA DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT	40
RESSOURCES HUMAINES	42

LE CONTEXTE :

LE CONTEXTE ECONOMIQUE :

Extrait de la note de conjoncture de l'INSEE du 15 décembre 2020 :

« La fin d'année 2020 reste sous le signe de la crise sanitaire :

2020 se termine et restera une année d'une extrême singularité sur le plan de la conjoncture économique. 10 mois après le début du premier confinement, la situation sanitaire demeure le principal déterminant de l'activité. Le deuxième déconfinement qui s'engage est ainsi plus graduel que le premier, compte tenu des incertitudes persistantes sur le développement à court terme de l'épidémie. Néanmoins, comme prévu, l'analyse des montants agrégés de transactions par carte bancaire CB montre que la réouverture fin novembre des commerces « non essentiels » a permis un rebond de la consommation des ménages.

Nos estimations pour le quatrième trimestre 2020 sont donc affinées, pour intégrer tout à la fois les dernières données disponibles et les nouvelles informations sur le rythme prévu de l'allègement des restrictions sanitaires. La consommation des ménages, qui aurait chuté en novembre à 15 % sous son niveau d'avant-crise, comblerait en décembre près des deux tiers de cet écart pour revenir à 6 % sous le niveau du quatrième trimestre 2019. Le contraste entre novembre et décembre serait un peu moins marqué s'agissant du produit intérieur brut (PIB), avec une perte d'activité estimée à 12 % en novembre puis ramenée à 8 % en décembre. Au total sur le dernier trimestre, l'activité retomberait donc à 8 % sous son niveau d'avant-crise (l'écart s'était réduit à 3,7 % au troisième trimestre), soit un recul d'environ 4 % en variation trimestrielle.

L'emploi pâtirait également de ce deuxième confinement : après le rebond vigoureux observé au troisième trimestre (+ 400 000 créations nettes entre fin juin et fin septembre), l'emploi salarié reculerait à nouveau au quatrième trimestre 2020 (- 300 000 prévu). La population active se contracterait également, comme pendant le premier confinement, sous l'effet des difficultés à rechercher un emploi dans ces circonstances. Une nouvelle baisse en trompe-l'œil du taux de chômage serait alors observée (8 % prévu en fin d'année, après 9 % au troisième trimestre) ; en contrepartie, le halo autour du chômage augmenterait fortement.

En 2020, le PIB français a nettement plus baissé que le pouvoir d'achat des ménages

En moyenne annuelle, l'ordre de grandeur du recul du PIB en 2020 est confirmé à - 9 %. Il est intéressant de se pencher sur la décomposition de cette baisse, selon les trois approches du PIB en comptabilité nationale (production, demande, revenu).

L'approche « production » reflète les forts contrastes sectoriels inhérents à la crise actuelle, les pertes d'activité étant largement conditionnées au degré d'exposition de chaque secteur aux mesures d'endiguement sanitaire. Ainsi, le recul de 9 points du PIB sur l'année est surtout un recul des services marchands (contribution de 5 points), en particulier des transports, de l'hébergement-restauration, du commerce et des services aux ménages. La construction, l'industrie et les autres services ont également été affectés, en particulier pendant le premier confinement, avant d'apprendre à « vivre avec le virus » via les protocoles sanitaires et le télétravail.

Selon l'approche « demande », près de 8 points des 9 % de recul du PIB sont liés à la contraction de la demande intérieure et 2 points à celle du commerce extérieur, la contribution des variations de stocks ayant été, en sens inverse, légèrement positive. Tous les principaux postes de la demande se sont bien sûr contractés en 2020 et le recul de la consommation des ménages (laquelle représente plus de la moitié du PIB) pèse lourd dans cette contraction. Mais la consommation des ménages a moins chuté que le PIB, à l'inverse des exportations.

Enfin, l'approche « revenu » traduit les soutiens budgétaires massifs qui ont visé à protéger les revenus et le tissu productif, même si en la matière des disparités existent entre les ménages ou entre les entreprises. Ainsi, en moyenne annuelle, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages ne baisserait « que » de l'ordre de 0,3 % en 2020, et de 0,9 % en le ramenant au nombre d'unités de consommation. Cela traduit notamment le fait que grâce au dispositif de chômage partiel, l'emploi baisserait beaucoup moins que l'activité : entre le quatrième trimestre 2019 et le quatrième trimestre 2020, 600 000 emplois salariés (et 700 000 en incluant les non-

salariés) seraient détruits, soit 2,3 % du niveau d'avant-crise. Le taux de marge des entreprises perdrait quant à lui près de 4 points en moyenne sur l'année[1]. La plus grande partie des pertes de revenus liées à la crise serait prise en charge par le compte des administrations publiques.

Au moment du premier confinement, l'activité économique française a eu tendance à chuter plus lourdement que dans d'autres pays, mais pour rebondir vivement ensuite

Les comparaisons internationales restent difficiles à plusieurs titres. Tout d'abord, les comptes nationaux ont souvent dû innover pour s'adapter aux singularités de la période actuelle. Or, ces innovations ne sont pas forcément homogènes d'un pays à l'autre. Par ailleurs, la situation sanitaire comme la conjoncture économique demeurent très évolutives. C'est donc plutôt sur le temps long que les comparaisons devront être établies. Néanmoins, les résultats des comptes trimestriels tout comme les données à haute fréquence fournissent d'ores et déjà quelques enseignements.

Il apparaît ainsi que relativement à d'autres pays dont notamment l'Allemagne, la chute d'activité en France a été, à la mi-mars, plus soudaine et de plus grande ampleur. Mais le rebond qui a suivi a, symétriquement, été plus net en France. En particulier, la consommation des ménages y a très vite retrouvé, au début de l'été, un niveau proche de son niveau d'avant-crise. En novembre, l'intensité de l'épidémie a conduit à un reconfinement en France, de manière plus précoce qu'en Allemagne où un durcissement significatif des restrictions a été annoncé pour la mi-décembre.

La crise porte ainsi la marque de son déclencheur sanitaire : à court terme, son calendrier est celui de l'épidémie. À rebours des crises économiques précédentes où l'activité française avait pu avoir tendance à moins baisser pour ensuite rebondir plus lentement que dans d'autres pays, les mouvements ont été, en particulier au printemps, de très grande ampleur en France. Ce sont en effet surtout les services aux ménages qui ont été frappés alors que, lors des crises précédentes, ils avaient pu jouer un rôle d'amortisseur. Même la production des administrations publiques n'a pas été épargnée par la crise, alors qu'elle n'est d'ordinaire que peu sujette aux fluctuations conjoncturelles. En revanche, les puissants soutiens budgétaires publics ont contribué, à l'issue du premier confinement, au rebond économique plus vif qu'attendu.

2021, le temps des remèdes ?

Sur le plan sanitaire comme sur le plan économique, les politiques publiques ont dû en 2020 parer au plus pressé : il s'est agi de prendre des mesures drastiques pour limiter les pertes humaines, tout en tentant économiquement, malgré la bourrasque, de maintenir à flot les ménages et les entreprises.

Avec 2021 devrait arriver le temps des remèdes plus pérennes. L'espoir est en particulier que la vaccination permette de juguler l'épidémie et de lever les restrictions qui pèsent sur la vie économique et sociale. Les économies européennes devraient, en parallèle, bénéficier – au-delà des soutiens d'urgence – des différents plans de relance préparés ces derniers mois.

À court terme néanmoins, la situation sanitaire continuera de faire l'objet d'une vigilance accrue et il est possible que pendant quelques mois encore la reprise ondoie au gré des mesures de restrictions. Par ailleurs d'autres aléas, dont notamment les modalités du Brexit, sont susceptibles d'affecter les prévisions.

Nous faisons l'hypothèse d'une stabilisation progressive de la situation sanitaire, qui permettrait d'ici juin de retrouver une activité économique proche de celle observée pendant l'été dernier. Notre scénario s'appuie, entre autres, sur les anticipations exprimées par les entreprises dans l'enquête Acemo-Covid. Le PIB rebondirait ainsi de + 3 % au premier trimestre 2021, puis de + 2 % au deuxième. L'activité en juin 2021 ne serait ainsi plus « que » 3 % sous son niveau d'avant-crise. L'« acquis de croissance [2] » annuelle s'élèverait mi-2021 à 6 %. Ce chiffre est élevé mais il reflète surtout le point très bas que constitue 2020. En parallèle, l'inflation, quasi nulle fin 2020, se redresserait d'ici juin 2021.

La chronique au mois le mois de la reprise économique demeure néanmoins incertaine d'ici la mi-2021, le risque d'un nouvel emballement épidémique faisant peser une épée de Damoclès au-dessus des activités les plus susceptibles d'être bridées par les mesures d'endiguement, activités qui représentent tout de même environ 10 % du PIB français.

1. Cette baisse serait en partie liée au fait qu'en 2019, le dernier versement du CICE au titre de l'année 2018 s'est cumulé avec la mise en place de nouveaux allègements de cotisations sociales, en remplacement de ce CICE.

2. L'acquis de croissance correspond au taux de croissance du PIB entre 2020 et 2021 que l'on obtiendrait si le PIB demeurait jusqu'à la fin de 2021 au niveau du dernier trimestre prévu (ici, le deuxième trimestre 2021). Il n'est cependant pas « acquis » (en cas d'éventuelle nouvelle contraction du PIB au second semestre 2021, par exemple).

LE CONTEXTE DES COLLECTIVITES LOCALES

(Extraits de la note de conjoncture sur les finances locales 2020 de la Banque Postale)

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire et économique qui en découle, sera une année de fragilisation des comptes locaux : l'épargne brute des collectivités locales se replierait de façon inédite (- 18,1 %), pour atteindre 32,2 milliards d'euros.

La baisse anticipée de l'investissement est amplifiée par le contexte : décalage des élections municipales, interruption et report des chantiers, réorientation des crédits sur le soutien aux entreprises. Les dépenses d'investissement diminueraient de 5,8 % et s'élèveraient à 56,9 milliards d'euros.

La dette des collectivités locales serait en hausse pour soutenir les territoires et atteindrait 176,1 milliards d'euros fin 2020, soit 7,9 % du PIB.

Mais la situation financière d'ensemble resterait assez satisfaisante pour permettre aux collectivités locales de prendre toute leur part dans la relance économique.

En 2020, les budgets (hors dette) des communes et des groupements à fiscalité propre, y compris leurs budgets annexes et corrigés des flux croisés, atteindraient 147,1 milliards d'euros en diminution de 2,4 %. Cette baisse serait principalement due à un fort recul des investissements (- 13,1 %), attendu en année d'élections mais accentué par le contexte d'ensemble : baisse de l'épargne brute (- 12,3 %) consécutive aux effets budgétaires de la crise sanitaire et économique, et au décalage du calendrier électoral. Les dépenses de fonctionnement, qui absorbent une grande partie des dépenses d'urgence et de soutien aux territoires et aux populations, progresseraient (+ 1,6 %) au contraire des recettes de fonctionnement, en recul de 0,8 %, certaines recettes fiscales et tarifaires subissant les effets de la crise. Les emprunts, en lien avec les niveaux faibles d'investissement, diminueraient et compte tenu d'un niveau de remboursements équivalent aux emprunts, l'encours de dette serait stabilisé.

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2021 A PORTEE COMMUNALE ET ACTUALITES LEGISLATIVES DIVERSES

La loi de finances 2021 est largement consacrée au plan de relance de l'économie rendu nécessaire suite à la crise de la Covid-19.

Modification de la détermination de la valeur locative des établissements industriels :

Dans l'objectif de diminution des impôts de production, la valeur locative des établissements industriels sera réduite de moitié avec pour conséquence une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers (TFPB et CFE) dues par ces établissements.

Une compensation est prévue par l'Etat pour les budgets des collectivités locales égale à la perte de base qui chaque année résultera de cette disposition multipliée par les taux de TFPB et CFE appliqués en 2020. La dynamique physique des établissements industriels est ainsi préservée mais le pouvoir de taux des collectivités amoindri.

Cette modification représente une perte de 3,3 millions d'euros d'impôts économiques compensée par les recettes de l'Etat.

La suppression de la TH

La suppression de la TH suit son cours. L'année 2021 marquera la suppression en trois étapes de cette taxe sur la résidence principale pour les 20 % de foyers restant (allègement de 30 % en 2021, 65 % en 2022 et suppression totale en 2023). Depuis 2020, 80% des foyers ne paient plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20% restants, l'allègement sera de 30% en 2021 puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Pour les communes, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée à compter de 2021 par la descente du produit départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La suppression de la moitié des produits de taxe foncière sur les propriétés bâties des locaux industriels devrait affecter ce mécanisme de compensation.

Revalorisation des valeurs locatives :

Les valeurs locatives foncières des locaux d'habitation sont majorées chaque année d'un coefficient forfaitaire de revalorisation calculé sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) déterminé par l'INSEE. Le coefficient est de 1,002 en 2021 l'inflation ayant été marginale cette année du fait de la pandémie de COVID-19.

Dotations de l'Etat aux collectivités locales :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est globalement stable en valeur à 26,8 milliards d'euros (dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 milliards d'euros pour les départements). Attention toutefois, la stabilisation de la DGF concerne le montant total de l'enveloppe et non les montants individuels. Toutefois, le développement de la part péréquée se poursuit puisque la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent de 90 millions d'euros chacune, de même que la dotation d'intercommunalité (+ 30 millions d'euros), les dotations de péréquation des départements (+ 10 millions d'euros), au détriment donc des autres bénéficiaires.

Les autres dotations (DSIL, DETR, DSID et dotation politique de la ville) restent stables.

Le gel de la DGF est dénoncé par l'Association des Maires de France qui indique que celle-ci aboutit dans les faits à une diminution des enveloppes individuelles pour environ la moitié des communes.

Concernant les dotations d'investissement, la DSIL exceptionnelle pour les projets de rénovation thermique des bâtiments des collectivités permet l'augmentation des crédits alloués par l'Etat. Cette DSIL exceptionnelle s'inscrit dans le cadre du plan de relance de l'économie lancé par l'Etat pour faire face aux effets de la crise sanitaire.

Réforme du FCTVA :

Celle-ci est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021. La réforme vise à mettre en place une procédure informatisée permettant un calcul automatique du FCTVA à partir des imputations comptables des dépenses des

collectivités. En 2021, seules les communes nouvelles et les EPCI sont concernés par le dispositif qui devrait ensuite être étendu. La réforme modifie également l'assiette des activités éligibles au FCTVA. Certaines activités deviennent éligibles telles que la construction ou l'acquisition de bâtiments que les collectivités n'utilisent pas pour leur propre usage et mettent à disposition de tiers et les dépenses informatique en nuage cloud. Les dépenses inscrites sur les comptes de terrains ou agencement et aménagement de terrains, les frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et les travaux d'investissement réalisés en régie perdent l'éligibilité au FCTVA.

Expérimentation du compte financier unique (CFU) :

Il a pour objectif de simplifier la lecture des états financiers, de donner une vision plus complète et fidèle du résultat de la gestion, du patrimoine et de la situation financière des collectivités. Le CFU pourrait être généralisé à l'ensemble des collectivités dès 2024.

Clause de sauvegarde :

La clause de sauvegarde prévue en 2020 en faveur du bloc communal pour atténuer les conséquences de la crise sanitaire sur les budgets est reconduite en 2021.

En 2021, le dispositif concerne uniquement les recettes fiscales. Les pertes de recettes domaniales ne seront donc plus prises en compte dans le calcul de la dotation à reverser aux collectivités concernées.

Sur 2020, la ville de Sorgues n'était pas éligible à ce dispositif.

Nationalisation des taxes locales sur l'électricité :

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) devient une part de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) perçue par l'Etat.

Le tarif de la TCCFE sera fixé unilatéralement à sa valeur maximum sur 3 ans pour toutes les collectivités.

Taxe d'aménagement :

Plusieurs dispositions sont mises en place afin d'inciter à la production d'opérations de recyclage et de renouvellement urbain. L'application d'un taux majoré est possible aux travaux substantiels « de restructuration ou de renouvellement urbain pour renforcer l'attractivité des zones concernées et réduire les incidences liées à l'accroissement local de la population. Actuellement, à Sorgues, le taux de la taxe d'aménagement est fixé à 5% pour l'ensemble du territoire communal.

Suppression des taxes funéraires :

La suppression des taxes funéraires s'inscrit dans une volonté du gouvernement d'abandonner les taxes à faible rendement.

PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

Le budget principal

La période 2016 à 2020 a été marquée par une réduction de l'épargne brute jusqu'en 2019 celle-ci ayant chuté de 1 359 K€ entre 2016 et 2019 soit une diminution de 35%.

Cette réduction est le résultat de l'accroissement et de la mise en place de nouveaux services notamment avec l'expansion de la police municipale (brigades à vélo...), le développement des festivités proposées à la population aussi bien l'été qu'à la période de Noël, la Maison France Service, le Lieu d'Accueil Enfants Parents pour la Petite Enfance... Une volonté d'améliorer les services existants et de faire de nouvelles propositions à la population a animé les choix réalisés.

En 2020, l'épargne brute augmente à nouveau (de 754 K€ soit 38%) sans atteindre le montant de 2016.

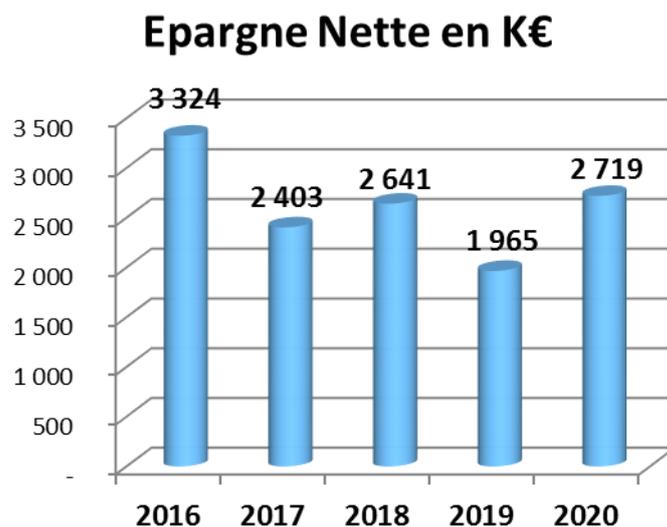
Sur la période 2016-2020, l'épargne brute connaît une baisse de 605 K€ soit 18%.

L'amélioration de ce résultat doit être considéré avec précaution tant il est lié à la conjoncture exceptionnelle de crise sanitaire provoquée par l'apparition du COVID-19. La pandémie a en effet impacté de manière sensible les charges de fonctionnement courant. Elles diminuent de 3% par rapport à 2019 sous l'effet notamment des fermetures de structures qui ont eu lieu pendant les deux confinements et des annulations de prestations et activités diverses pour être en accord avec les mesures gouvernementales de lutte contre le virus.

Les recettes de fonctionnement courant se maintiennent à un niveau stable par rapport à 2019.

Les diminutions sur certains postes (notamment les produits des services qui baissent de 15% du fait de la pandémie) sont compensées par la dynamique d'autres recettes de la ville (la fiscalité augmente de 2% soit 186 K€).

Celle-ci n'a pas touché la compensation relative à la clause de sauvegarde du fait de la vitalité de ses recettes fiscales. Celles-ci connaissent une augmentation de presque 2%. De même, les dotations et participations augmentent de quasiment 6% du fait de la perception de 198 981 € d'aides de la CAF au titre de la mise en place d'une aide exceptionnelle permettant le soutien des structures de petite enfance face à une diminution d'activité ou une fermeture durant la crise épidémique.



Les autres composants des soldes d'épargne ne modifient pas en cascade les résultats. Ainsi, l'épargne nette s'établit à 2 718 K€ soit en baisse de 753 K€. La ville a financé ses dépenses d'investissement en contractant un emprunt de 2 M€.

€	2016	2017	2018	2019	2020
Produits fonctionnement courant stricts	25 881 867	23 975 043	24 415 631	24 569 497	24 630 731
Impôts et taxes	20 139 663	18 611 046	18 973 662	19 202 507	19 236 913
Contributions directes	9 649 295	9 065 767	9 378 427	9 642 944	9 828 531
Dotation communautaire reçue	9 067 647	8 106 747	8 106 747	8 106 747	8 106 747
Attribution FPIC	240 279	83 703	57 412	52 618	26 668
Solde impôts et taxes	1 182 442	1 354 829	1 431 076	1 400 198	1 274 967
Dotations et participations	3 997 115	3 604 404	3 536 408	3 469 326	3 676 926
DGF	1 991 617	1 695 564	1 648 383	1 599 304	1 604 266
Compensations fiscales	549 749	595 683	603 393	621 904	642 143
FCTVA fct		0	16 505	16 268	18 902
Solde participations diverses	1 455 749	1 313 157	1 268 127	1 231 850	1 411 615
Autres produits de fct courant	1 745 089	1 759 592	1 905 561	1 897 664	1 716 892
Produits des services	1 311 893	1 349 741	1 258 227	1 276 922	1 079 812
Produits de gestion	433 196	409 851	647 334	620 742	637 080
Atténuations de charges	100 419	81 998	133 046	82 579	113 559
Produits de fonctionnement courant (A)	25 982 286	24 057 041	24 548 678	24 652 075	24 744 290
Produits exceptionnels larges	115 945	136 087	201 673	52 549	36 999
Produits exceptionnels	115 945	136 087	201 673	52 549	36 999
Produits de fonctionnement (B)	26 098 231	24 193 128	24 750 351	24 704 624	24 781 289
Charges fonctionnement courant strictes	21 787 624	20 661 185	21 066 836	21 587 669	21 058 845
Charges à caractère général	3 870 176	3 566 291	3 936 300	4 098 502	3 822 128
Charges de personnel	14 084 660	13 546 181	13 689 458	13 983 867	13 892 272
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	3 832 788	3 548 713	3 441 078	3 505 300	3 344 446
Atténuations de produits	234 182	362 107	242 713	325 438	291 158
Contributions fiscales (FPIC, ...)	234 182	206 348	242 713	325 438	291 158
Solde atténuations de produits	0	155 759	0	0	0
Charges de fonctionnement courant (C)	22 021 806	21 023 292	21 309 549	21 913 107	21 350 003
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	3 960 480	3 033 749	3 239 128	2 738 969	3 394 286
Charges exceptionnelles larges	108 083	126 988	163 916	225 990	175 525
Frais financiers divers	0	-1	2 022	1 536	439
Charges exceptionnelles	108 083	126 989	161 894	224 454	175 086
Charges de fct. hors intérêts (D)	22 129 889	21 150 280	21 473 465	22 139 096	21 525 529
EPARGNE DE GESTION (B-D)	3 968 342	3 042 847	3 276 885	2 565 527	3 255 760
Intérêts (E)	141 409	127 048	112 338	97 473	90 383
Charges de fonctionnement (F = D+E)	22 271 298	21 277 328	21 585 804	22 236 569	21 615 912
EPARGNE BRUTE (G = B-F)	3 826 933	2 915 800	3 164 547	2 468 055	3 165 377
Capital (H)	502 548	513 056	523 113	503 002	446 673
EPARGNE NETTE (I = G-H)	3 324 385	2 402 743	2 641 434	1 965 053	2 718 703
Dépenses d'investissement hors dette	3 542 137	3 451 842	4 159 238	7 486 992	5 571 950
Dép d'inv hors annuité en capital	3 542 137	3 451 842	4 159 238	7 486 992	5 571 950
EPARGNE NETTE	3 324 385	2 402 743	2 641 434	1 965 053	2 718 703
Ressources propres d'inv. (RPI)	679 107	1 017 726	1 229 022	876 167	1 687 069
Fonds affectés (amendes, ...)	97 426	83 761	112 038	94 654	198 317
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	88 977	124 265	132 721	230 159	28 185
Emprunt	0	0	0	1 000 000	2 000 000
Variation de l'excédent global	647 757	176 354	-44 023	-3 320 959	1 060 324
Excédent Global de Clôture (EGC)	5 511 450	5 687 839	5 643 816	2 322 857	3 383 180

PRESENTATION DE LA FISCALITE

La fiscalité directe locale (TH, TFB et TFNB) représente un produit d'environ 9,6 M€ soit 39 % des recettes de fonctionnement de 24,7 M€. Cette proportion est stable depuis plusieurs années maintenant.

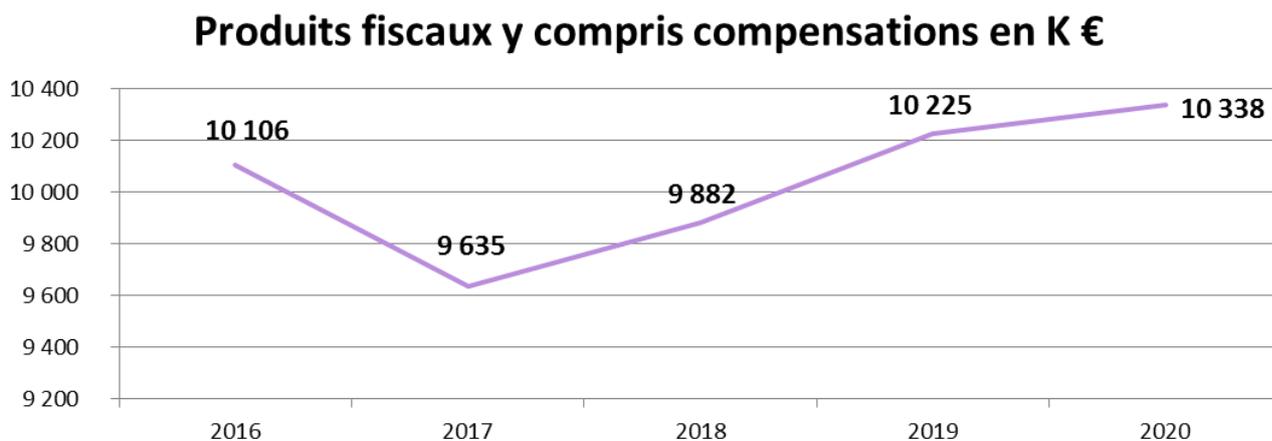
La taxe sur le foncier bâti (TFB) représente plus de 64 % du produit de la fiscalité directe à 6,2 M€ contre 35 % pour la taxe d'habitation (TH) à 3,4 M€. La part du foncier sur le non bâti est faible (1 % à 135 K€).

Cette année l'évolution des produits fiscaux est faible à 1% soit 92 701 € de recettes fiscales supplémentaires contre 323 698 € l'année précédente. Cette évolution s'explique de part :

- la revalorisation des valeurs locatives de la loi de finance 2020 par un coefficient multiplicateur d'actualisation forfaitaire de 1,2 (et 0,9 pour la taxe d'habitation).

- la dynamique des bases physiques : Les bases nettes d'imposition de taxe d'habitation diminuent de 0,9% sur l'exercice après un exercice 2019 où elles avaient connues une dynamique positive de 2%.

Les compensations fiscales augmentent de 20 239 € soit 3,2% et représentent 6% des produits fiscaux globaux, proportion qui reste stable au fil des ans.



TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux TH	16,57%	16,16%	16,16%	16,16%	16,16%
Taux FB	23,83%	21,83%	21,83%	21,83%	21,83%
Taux FNB	50,61%	49,36%	49,36%	49,36%	49,36%

BASES NETTES D'IMPOSITION

€	2016	2017	2018	2019	2020
Base nette TH	18 965 785	19 237 514	19 992 395	20 858 232	20 847 275
Base nette FB	26 332 010	26 537 391	27 104 294	27 930 513	28 362 879
Base nette FNB	275 856	279 514	267 327	274 245	274 419

PRODUITS FISCAUX

€	2016	2017	2018	2019	2020
Produit TH	3 142 631	3 108 782	3 230 771	3 370 690	3 368 920
Produit FB	6 274 918	5 793 112	5 916 867	6 097 231	6 191 616
Produit FNB	139 611	137 968	131 953	135 367	135 453
Produit 3 Taxes ménages	9 557 159	9 039 863	9 279 591	9 603 289	9 695 989

COMPENSATIONS FISCALES

€	2016	2017	2018	2019	2020
Compensations TH	380 767	519 463	542 325	558 023	578 627
Compensations FB	77 423	34 854	44 142	46 980	46 678
Compensation FNB	20 891	19 372	16 926	16 901	16 838
Compensations TP / CFE / CVAE	70 668	21 994	0	0	0
Compensations fiscales	549 749	595 683	603 393	621 904	642 143

PRODUITS FISCAUX Y COMPRIS COMPENSATIONS

€	2016	2017	2018	2019	2020
Produit et compensation TH	3 523 398	3 628 245	3 773 096	3 928 713	3 947 547
Produit et compensations FB	6 352 341	5 827 966	5 961 009	6 144 211	6 238 294
Produit et compensation FNB	160 502	157 340	148 879	152 268	152 291
Produits et comp. ménages	10 036 240	9 613 552	9 882 984	10 225 193	10 338 132
Produit et compensations TP / CFE / CVAE	70 668	21 994	0	0	0
Produits et comp. Totaux	10 106 908	9 635 546	9 882 984	10 225 193	10 338 132

PRESENTATION DES DOTATIONS
DGF et FONDS DE PEREQUATION

DGF et FONDS DE PEREQUATION

€	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire (DF)	1 471 670	1 094 543	997 115	909 154	869 304
Effet variation de population	4 970	-19 755	-12 093	10 756	39 694
Effet prélèvement pour péréquation	-60 177	-121 010	-84 599	-98 717	-79 544
Contribution RFP	-479 033	-236 362	-736	0	0
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	519 947	601 021	651 268	690 150	734 962
dont DSU	519 947	601 021	651 268	690 150	734 962
= DGF (A)	1 991 617	1 695 564	1 648 383	1 599 304	1 604 266
= Fonds de péréquation (B)	240 279	83 703	57 412	52 618	26 668
Compensations fiscales (C)	549 749	595 683	603 393	621 904	642 143
DOTATIONS (A) + (B) + (C)	2 781 645	2 374 950	2 309 188	2 273 826	2 273 077

En 2020, la DGF augmente de 0,3 % à 1 604 266 €. Cela vient stopper la diminution de la DGF commencée en 2014.

La Dotation Forfaitaire continue de diminuer, l'effet positif lié à l'évolution de la population ne couvrant pas le prélèvement effectué au titre de la péréquation.

La DSU augmente de 44 812 € soit 6,5%. La ville occupe la place 409 dans le rang des villes bénéficiant de la DSU parmi les communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants le dernier rang éligible étant le 693.

Depuis 2014, la DGF a diminué de 47% soit 1,4 millions d'euros de perte de financement de la section de fonctionnement sur le budget de la ville.

Au titre de la solidarité, la ville est bénéficiaire et contributrice au FPIC. Depuis 2017, la ville est devenue contributrice nette à ce fonds de péréquation.

DGF/Habitant en K€



MONTANT DE LA CONTRIBUTION COMMUNALE AU FPIC

€	2016	2017	2018	2019	2020
Contribution communale de droit commun	234 182	206 348	242 713	325 438	291 158
Attribution communale de droit commun	240 279	83 703	57 412	52 618	26 668
Solde	6 097	-122 645	-185 301	-272 820	-264 490

LES PRODUITS DES SERVICES

Les produits des services sont pleinement impactés par les effets des mesures de confinement mises en place afin de lutter contre l'épidémie de COVID-19. Ils diminuent de 15% par rapport à 2019 soit de 197 000 €.

Le produit des services directement facturés aux usagers diminue de 28% par rapport à 2019. Pour les crèches municipales, cela représente une diminution de 72 000 €. Les autres produits connaissent une réduction de 126 000 € tous services confondus (piscine, médiathèque, accueil jeunes, école de musique...). Les tarifs appliqués visent une accessibilité pour tous les sorguais quel que soit leurs possibilités financières.

Les autres produits des services (principalement des remboursements des budgets annexes de la ville) sont relativement stables.

Les remboursements de mise à disposition de personnel aux associations baissent de 11% soit 11 000 € certaines mises à disposition n'ayant pas eu lieu concernant les associations sportives pendant les deux confinements.

Toutefois, la part de ces recettes dans les produits de fonctionnement varie très peu (de 5 à 4%) et ne représente pas une part prépondérante dans le financement de la section de fonctionnement de la ville.

LES PRODUITS DE GESTION

Les produits de gestion augmentent de 3% par rapport à 2019. 67% de cette augmentation provient de l'évolution favorable des recettes de loyers qui restent dynamiques malgré le contexte de crise sanitaire.

La ville a en effet procédé à des annulations de loyers pour les artisans et commerçants du centre-ville sur les deux confinements afin d'apporter son soutien aux commerces particulièrement touchés par les mesures gouvernementales de lutte contre l'épidémie. Le montant de recettes perdues s'élève à environ 5 300 €.

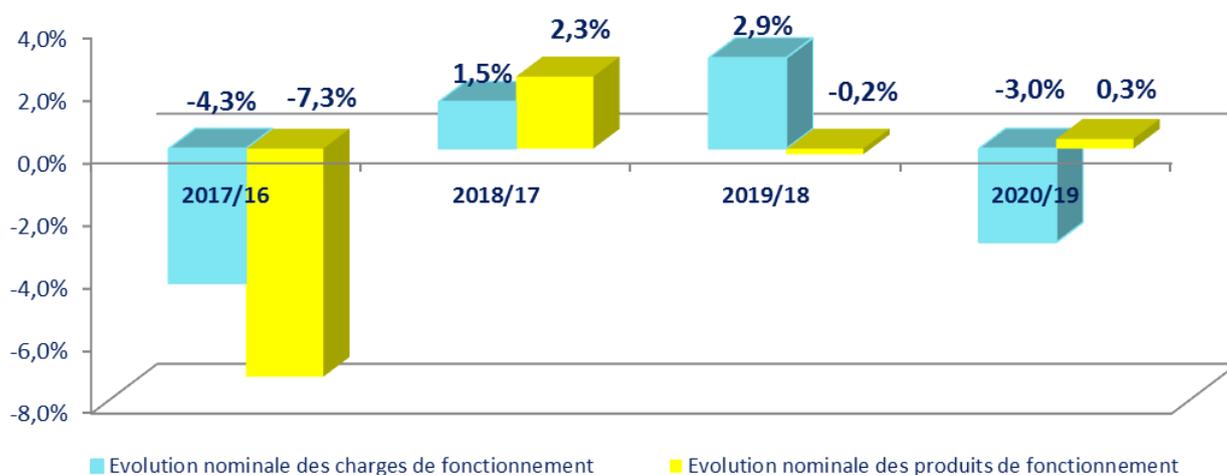
Sur la période 2016-2020 le montant des loyers encaissés a augmenté de 47% du fait de la mise en place d'une politique active de location des bâtiments communaux contribuant au maintien en bon état du patrimoine de la ville. En 2021, la location du château Gentilly au CNFPT sera réalisée.

PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Sur 2020, les charges de fonctionnement diminuent de 2,97% tandis que les produits de fonctionnement restent stables ce qui permet d'inverser la tendance constatée en 2019 où les charges de fonctionnement avaient progressées tandis que les recettes de fonctionnement connaissaient une décélération.

Cette amélioration du résultat est toutefois permise en grande partie par la crise sanitaire, qui, si elle a provoqué des pertes de recettes pour la ville, est également responsable d'une diminution de l'activité des services et de fait d'une baisse involontaire des dépenses de fonctionnement. La pandémie a eu un impact plus important sur les baisses de dépenses que sur les recettes certaines diminutions ayant été compensées (dotation COVID de la CAF versée pour les deux crèches municipales).

Evolution nominale des charges et des produits de fonctionnement



Les principaux postes de dépense évoluent de la manière suivante :

€	2019	2020	19/20	%
Charges fct courant strictes	21 587 669	21 058 845	-528 823	-2,45%
Charges à caractère général	4 098 502	3 822 128	-276 374	-6,74%
Charges de personnel	13 983 867	13 892 272	-91 595	-0,66%
Autres charges de gestion courante	3 505 300	3 344 446	-160 854	-4,59%
Atténuations de produits Contribution FPIC	325 438	291 158	-34 280	-10,53%
Charges exceptionnelles larges	225 990	175 525	-50 465	-22,33%
Intérêts	97 473	90 383	-7 089	-7,27%
Charges de fonctionnement	22 236 569	21 615 912	-620 657	-2,79%

Les charges à caractère général diminuent de 6% sous l'effet de la crise sanitaire qui impacte principalement les postes de dépenses suivants :

- Les fluides diminuent de 81 000 € soit 8% du fait de la moindre utilisation des bâtiments communaux.
- Les prestations de services, locations diverses et le poste des fêtes et cérémonies chutent de 315 000 € du fait notamment de la suppression d'une partie de la programmation du pôle culturel, des festivités d'été ainsi que de celles de Noël, mais également de la suppression des prestations dans tous les services accueillant du public (crèches...).
- Ces diminutions compensent les nouveaux achats induits par la lutte contre le COVID (masques, gels hydro alcooliques, hygiaphones...).

Les charges de personnel diminuent de 91 595 € (soit 14 % de la baisse globale). Cette variation s'explique entre autres par la diminution des recrutements en contrats du fait de la crise sanitaire et un départ en retraite non remplacé.

Les autres charges de gestion courante diminuent de 4% sous l'effet de la diminution de la subvention au CCAS et aux autres organismes partenaires de la ville dans un objectif d'ajustement des financements apportés aux besoins en trésorerie de ceux-ci. Cette baisse compense la forte hausse de la subvention d'équilibre versée par la ville au budget annexe de la cuisine centrale de 84% soit 122 000 €. Cette majoration est due à l'effondrement des recettes de la vente des repas du fait de la pandémie de COVID et de la fermeture des structures pendant le premier confinement.

PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ Le financement de la section d'investissement

Le financement de cette section repose sur 3 catégories de recette :

- 1/ L'autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement
- 2/ Les recettes propres de la section d'investissement
- 3/ Le financement à long terme : l'emprunt

1/ Le financement par la section de fonctionnement :

Il est permis par l'épargne nette dégagée par la ville principalement grâce au résultat de la section de fonctionnement. Elle augmente de 38% en 2020 après s'être contractée de 26% en 2019 (suite à l'effet ciseau évoqué plus haut). Elle représente 40% du financement de l'investissement sur l'exercice contre 47% l'année précédente.

2/ Les recettes propres de la section d'investissement : le financement hors dette

Elles repartent à la hausse en 2020 en doublant presque de montant sous l'effet du doublement du FCTVA (lié aux dépenses d'investissement réalisés en N-1) et d'une augmentation de 441% du produit des cessions.

	2016	2017	2018	2019	2020
Ressources propres d'inv. (RPI)	679 107	1 017 726	1 229 022	876 167	1 687 069
FCTVA	255 277	479 387	401 579	466 926	907 324
Produits des cessions	149 150	149 000	465 670	89 350	483 101
Diverses RPI (notamment taxe d'aménagement)	274 680	389 339	361 773	319 891	296 644

3/ Le financement à moyen et long terme : l'état de la dette

ANNUITE DE LA DETTE

€	2016	2017	2018	2019	2020
Capital	502 548	513 056	523 113	503 002	446 673
Intérêts	141 409	127 048	112 338	97 473	90 383
Annuité de la dette	643 957	640 104	635 452	600 474	537 057

ENCOURS DE DETTE AU 31/12

€	2016	2017	2018	2019	2020
Encours brut	4 403 158	3 890 101	3 366 988	3 863 986	5 417 313
/ Epargne brute	3 826 933	2 915 800	3 164 547	2 468 055	3 165 377
Encours brut / Epargne Brute	1,2	1,3	1,1	1,6	1,7

RATIOS DE DETTE

	2016	2017	2018	2019	2020
Encours par habitant	234,8	209,4	182,3	208,1	286,3
Encours / Produits de fonctionnement	16,9%	16,1%	13,6%	15,6%	21,9%

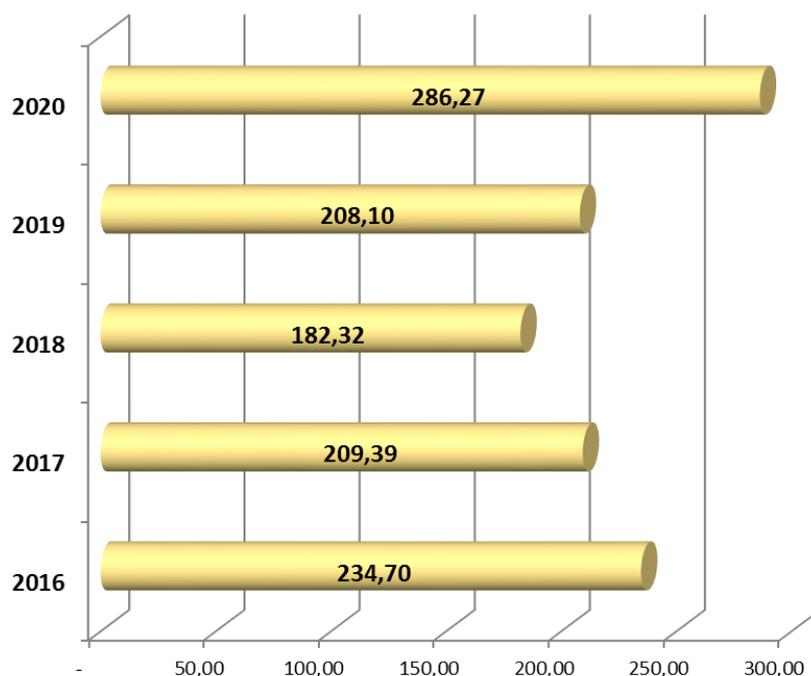
Sur la durée du mandat précédent, l'annuité de la dette est passée de 775 K€ à 600 K€. La ville a contracté un seul emprunt sur la période en 2019 pour un montant de 1 M€. Un emprunt de 2 000 000 € a été contracté en 2020.

L'encours de la dette est de 5,4 M€ au 31/12/2020. L'encours n'a pas d'emprunt « toxique » et ils sont tous classés en A1 selon la charte Gissler.

L'encours par habitant s'élève à 286 € en 2020 à Sorgues contre en moyenne 850 € par habitant en 2019 pour la moyenne de la strate des communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un EPCI en FPU (source les comptes des communes du Ministère de l'Action et des Comptes Publics).

Le ratio de l'encours sur Epargne brute traduit la capacité théorique de désendettement en fonction de la richesse du budget. Ce ratio passe de 1,6 an à 1,7 an du fait d'une augmentation de l'encours plus importante en 2020 que celle de l'épargne. Cependant, il est à noter que ce taux est bien en-dessous du seuil d'alerte (8 ans).

Encours par habitant au 31/12

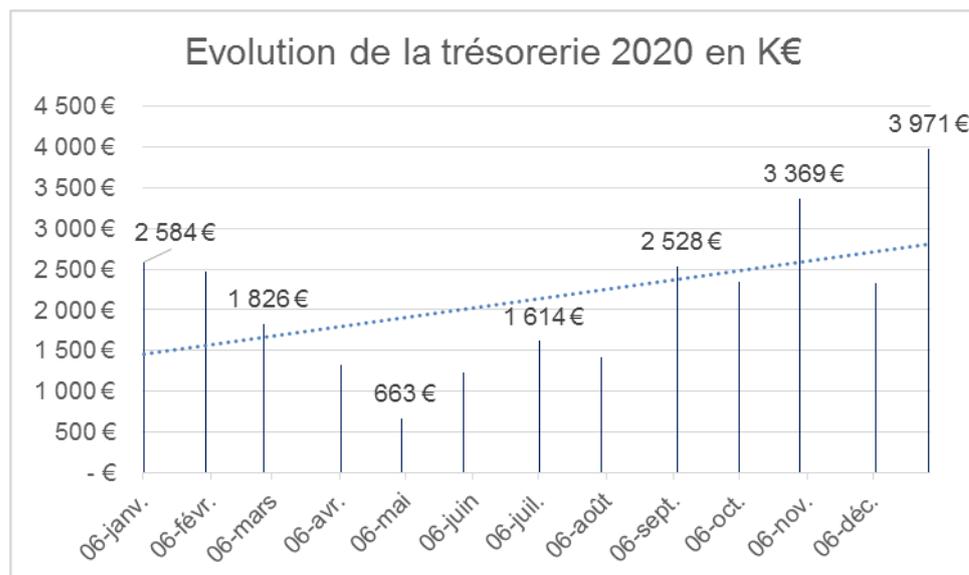


B/ Le financement à court terme : la trésorerie

La trésorerie de la commune oscille entre 663 k€ pour son niveau le plus bas et 3,9 k€. Plusieurs facteurs expliquent une telle variation :

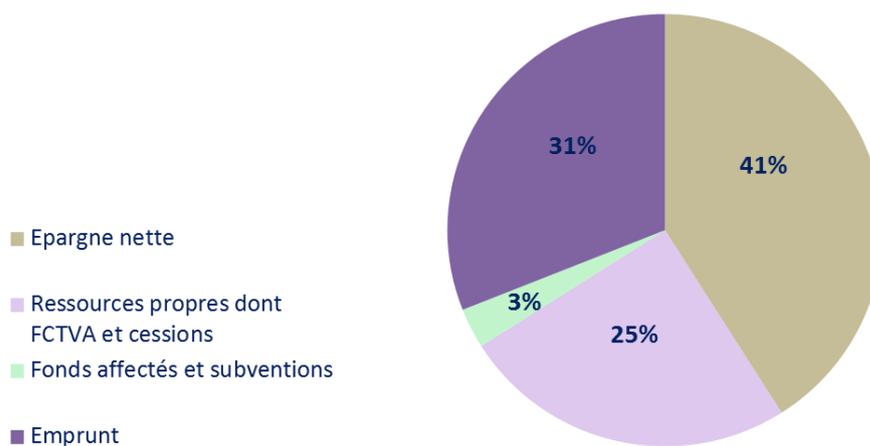
- Le délai de la trésorerie pour constater l'encaissement des grosses contributions comme les dotations ou les attributions de compensations.
- La concomitance de l'arrivée de grosses factures comme pour le Château Gentilly cette année.
- En 2020, un échéancier de paiement a été demandé par la ville pour le paiement de la cotisation au SDIS de Vaucluse de 796 k€ afin d'étaler cette charge conséquente sur plusieurs mois et ne pas affecter la trésorerie.
- Sur la fin d'exercice, la remontée de la trésorerie est liée au versement de l'emprunt de 2 millions d'euros réalisé par la ville.

Du fait des variations de trésorerie, et pour prévenir l'éventualité d'un accident de trésorerie, la ville dispose d'un contrat de ligne de trésorerie de 2 M€ qu'elle peut mobiliser pour régler un décaissement présent à un encaissement futur. La gestion de la trésorerie est en alerte lorsque son montant passe sous 1,2 M€. C'est le montant fixé pour assurer le versement d'un mois de salaire. Sur l'année 2020, la ligne de trésorerie n'a pas été mobilisée.



Comment a été financé l'investissement en 2020 ?

Financement de l'investissement 2020



Le budget 2020 finance les dépenses d'investissement de 5,6 millions d'euros à hauteur de 41 % par son épargne nette, de 31% par l'emprunt et de 25% par ses ressources propres.

Sur 2020, les principales opérations d'investissements payées ont été :

- Réhabilitation de la Salle des fêtes : 619 457,54 €.
- Rénovation du Château Gentilly : 1 433 377,69 €.
- Aménagement du Square Gavaudan : 172 751,17 €.
- Travaux dans les écoles notamment de réduction de la consommation énergétique : 226 949 €.
- Travaux sur les bâtiments et équipements sportifs : 189 481 €.

LES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'INTERCOMMUNALITE

La commune de Sorgues est membre de la CCSC depuis le 01 janvier 2017.

A ce titre, des flux financiers directs existent entre les deux entités :

La CCSC est un EPCI à fiscalité unique. Elle perçoit l'impôt économique (plus une part additionnelle de la Taxe d'Habitation et du Foncier Bâti) pour financer ses compétences (économique, voirie, espaces verts, droit du sol, OM...). La différence entre le montant des recettes et celui des dépenses est reversée à la ville sous forme d'Attribution de Compensation (AC). En 2020, ce montant s'élève à 8 106 747 €.

De par la loi Engagement et proximité, un pacte financier doit être signé entre les deux entités qui est susceptible de faire varier le montant de l'AC. Au moment de l'élaboration de ce document, le montant de l'AC devrait connaître une revalorisation de 675 000 € à partir de l'exercice 2021 ce qui passerait son montant annuel de 8,1 à 8,7 millions d'euros. Cette revalorisation est intégrée dans la prospective présentée ci-dessous.

Autres recettes perçues :

- 4 650 € de loyer pour les locaux situés au 1, Place du Général de Gaulle.

Les montants versés à la CCSC :

- 17 353,40 € au titre du remboursement des prestations de service d'un agent de la CCSC sur des compétences assainissement pour la ville.
- 114 941,93 € au titre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du réseau des eaux usées du centre ancien de la ville.

Il est à noter que la sortie de la CCPRO n'est pas encore enregistrée dans les écritures comptables de la ville de par le contentieux en cours portant principalement sur la dette, la trésorerie et le budget annexe de la Malautière. L'arbitrage préfectoral rendu est contesté. Toutefois, un montant de 600 000 € de dépenses de fonctionnement est intégré à la prospective 2021 correspondant au solde des écritures réelles pour la restitution de l'accueil de l'aire des gens du voyage et la déchetterie.

L'EVOLUTION PATRIMONIALE

Au titre de l'exercice 2020

La ville a procédé à des acquisitions pour un montant de 1,3 millions d'euros. Cela concerne :

- Des parcelles de terre pour 111 452,40 €
- Deux maisons dans le centre ancien pour 252 000 € (Rue du Château et Rue des Remparts/Rue Pélisserie)
- Des parcelles de terre à Poinard pour 974 406,18 € (Application de l'arrêt de la Cour de Cassation de Novembre 2020).

La ville a également procédé à une acquisition à titre gratuit (parcelle de terrain au chemin des pompes) et à deux acquisitions de biens sans maîtres (à la Montagne et à la Cité Poinard).

La ville a procédé également à des cessions de parcelles de terrains pour 470 368,16 €.

Au titre de l'exercice 2021

La poursuite de la politique d'acquisition aux Griffons et celle de redynamisation du centre-ville par l'acquisition de biens pour 623 000 € sont prévues.

LES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le résultat global de clôture 2020 est d'environ 634 988 € en augmentation par rapport à 2019 sous le double effet de la réalisation d'un excédent en section d'exploitation et d'investissement.

La section d'exploitation :

Le résultat 2020 de 100 776 € est en augmentation de 18 995 € par rapport à l'exercice 2019 sous l'effet d'une diminution des dépenses.

Les recettes 2020 de 512 669 € sont stables par rapport à 2019 et conservent la même structure. En effet, à 97% les recettes réelles sont constituées par la redevance d'assainissement reversée par Suez dans le cadre du contrat de délégation de service public.

La participation à l'assainissement collectif représente 14 013 € de recettes soit 22 branchements. Le tarif de cette taxe évolue en fonction de l'indice du coût de la construction de l'INSEE.

Les dépenses réelles 2020 sont globalement stables par rapport à 2019 (en baisse de 5%) malgré un exercice marqué par :

- La diminution de 60% des dépenses de personnel suite à la fin de la mise à disposition d'un agent de la CCSC sur cette compétence.
- Un rattrapage des abandons de créance de surtaxe assainissement qui s'élèvent à 15 310 € en 2021 (pour l'exercice 2019 et 2020 et des antérieurs du fait d'un changement de logiciel par Suez).

Sur 2021, les recettes réelles prévisionnelles réelles de fonctionnement sont estimées à environ 495 K€ soit stables. Elles permettent de financer les dépenses courantes du budget ainsi que de dégager de l'autofinancement pour la réalisation des travaux, ce budget étant un budget d'investissement et le recours à l'emprunt n'étant pas prévu en 2021.

La section d'investissement :

2020 s'est caractérisée par un montant de travaux sur le réseau de 306 558 € réalisés principalement dans le centre ancien et au lotissement Camerone.

Le remboursement du capital de l'emprunt (contracté en 2018) s'élève à 31 907 €.

Le résultat global de clôture 2020 est excédentaire de 534 212 € en augmentation de 68 000 € par rapport à 2019.

Au 01/01/2021, l'encours de la dette de ce budget s'élève à 252 596 €. La dette est désormais constituée de deux emprunts, à 100 % à taux fixe et non toxique (classe A1 de la charte Gissler). La dette s'éteindra en 2029 sans réalisation de nouvel emprunt.

Le budget 2021 permet d'inscrire 1 016 000 € de dépenses réelles d'investissement entièrement autofinancées.

Les travaux prévus pour 2021/2022 sont les suivants:

- La poursuite de la reprise du réseau d'assainissement au lotissement Camerone.
- Travaux d'assainissement avenue d'Avignon pour 250 000 €
- Avenue d'Orange : réhabilitation du réseau pour 250 000 €

La ville dispose également d'un marché à bons de commande lui permettant de réaliser les travaux nécessaires. Le budget d'assainissement est géré en Autorisation de Programme afin de permettre une meilleure répartition des crédits sur les exercices budgétaires. A ce jour, les autorisations de programme sur l'assainissement sont les suivantes :

INTITULE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT DES CP		
	TOTAL AP CUMULE	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021	CP OUVERTS AU TITRE DES EXERCICES SUIVANTS
<u>AP EXISTANTES</u>			
TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE ANCIEN	150 804,43	35 862,50	
TRAVAUX ASSAINISSEMENT EAUX USEES MARCHE A BONS DE COMMANDE	333 333,00	303 333,00	
TOTAL	484 137,43	339 195,50	

LE BUDGET DU TRANSPORT URBAIN

En 2020, le résultat de clôture s'élève à 759 564 € soit en augmentation de 13 847 €. Ce budget de service, créé en 2011, assure la prestation de transports sur la commune où les dépenses sont principalement les dépenses de fonctionnement.

La section d'exploitation :

L'excédent global de clôture de 2020 est de 674 178 € en augmentation de 4,9% par rapport à 2019. Le résultat de l'exercice 2020 est excédentaire de 31 879 €. Ce résultat est obtenu malgré la baisse significative des recettes en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19. Les confinements et notamment celui du printemps dernier ont provoqué une diminution des recettes de ventes de tickets de 35% par rapport à l'exercice 2019. La baisse des ventes est la plus sensible par rapport à 2019 sur les mois d'avril et de mai (respectivement diminution de 97 et 82%). Les recettes de Versement Mobilité sont également affectées passant de 819 000 € à 757 000 € soit une diminution de 7%.

Les dépenses sont quant à elles restées stables avec même une légère diminution du contrat de transport lié à la pandémie également les prestations n'ayant pas été modifiées sur 2020. Le contrat de transport représente 84% des dépenses de la section d'exploitation de ce budget. La durée du contrat étant pluriannuelle, il est géré en autorisation de programme afin de répartir le coût du contrat sur chaque exercice concerné.

Pour 2021, il n'est pas prévu de modifications dans le fonctionnement des lignes. Les recettes estimées tiendront compte de l'incertitude liée à la pandémie de COVID-19 dont les effets se feront probablement encore ressentir.

Une nouvelle enveloppe de 7 000 € sera ouverte en 2021 pour l'attribution de subvention aux particuliers sorguais faisant l'acquisition d'un vélo à assistance électrique dans un objectif de développement sur la commune de moyen de mobilité doux.

La section d'investissement :

Le résultat 2020 de la section d'investissement est déficitaire de 18 000 € du fait de la reprise des investissements après deux années de faibles réalisations. Toutefois, le résultat global de clôture reste excédentaire l'autofinancement reporté couvrant le déficit.

Le budget finance sur 2020 l'acquisition d'un logiciel de gestion des titres de transports ainsi que du matériel informatique visant à moderniser la gestion du service et garantir un meilleur rendu aux usagers pour 15 200 €. Il voit également la réalisation d'arrêts de bus Avenue d'Orange et Route de Vedène pour 53 700 €.

Ces dépenses sont entièrement autofinancées par un budget qui n'a pas de dette. Il n'est pas prévu d'emprunter en 2021 pour financer les dépenses d'investissement de ce budget.

Le budget annexe des transports urbains devrait être transféré à la CCSC courant 2021.

LE BUDGET DES POMPES FUNEBRES

Le conseil d'exploitation s'est réuni afin de présenter les résultats 2020 du budget annexe des pompes funèbres ainsi que les orientations budgétaires pour 2021.

Ce budget est un budget de service assurant les prestations d'obsèques et de transport de corps. Le résultat global de clôture 2020 est d'environ 49 461 € contre 53 330 € l'année précédente.

La section d'exploitation :

L'objectif de ce budget est le rendu d'un service de qualité au prix équilibrant le budget. Le résultat d'exécution de la section d'exploitation est déficitaire sur l'exercice de 3 868 €.

Cela résultat s'explique par la chute de l'activité. Seulement 4 prestations ont été réalisées en 2020 pour 1 812 € de recettes.

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Prestations	67	44	23	19	4
Recettes	33 045 €	20 471 €	14 783 €	9 470 €	1 812 €

En parallèle, le nombre d'heures réalisées par le personnel diminue entraînant une diminution des charges de personnel de 50% par rapport à 2019. Toutefois, cette baisse de charge n'est pas de la même ampleur que celle des recettes.

Les tarifs sont restés stables en 2020 et une hausse n'est pas prévue sur 2021. Le budget 2021 acte cette forte diminution de l'activité constatée avec des recettes prévues du même ordre que celles de 2020.

La section d'investissement :

En 2020, comme sur les exercices précédents, il n'y a pas de réalisation sur la section d'investissement dont la seule immobilisation est constituée par le véhicule nécessaire à l'activité de transport de corps.

Pour ce matériel de transport utilisé par le service, la commune a reconstitué par le processus des amortissements aujourd'hui terminé un autofinancement de 27 041 €.

Le prix actuel du marché d'un corbillard non réfrigéré est estimé à environ 35 000 € HT. Aussi, l'excédent reporté existant en fonctionnement peut faire l'objet d'un transfert à la section d'investissement en cas de besoin et assurer un changement de véhicule par l'autofinancement.

LE BUDGET DE LA CUISINE CENTRALE

Le résultat global de clôture de 2020 est de 31 294 € contre 19 706 € en 2019 soit une hausse de 58 %. Cette dernière provient essentiellement d'un solde d'investissement 2020 positif du fait du peu de réalisations sur cette section. Ce budget étant équilibré par une subvention d'équilibre versée depuis le budget principal de la ville, la section de fonctionnement tourne toujours autour de l'équilibre. Cependant, il existe des fluctuations à l'intérieur de la cette section.

La section de fonctionnement :

Comme chaque année, le résultat de la section de fonctionnement est équilibré grâce au financement apporté par le budget principal par le biais de la subvention d'équilibre.

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent en 2020 de 8% (soit 57 396 €) sous l'effet de la pandémie de COVID-19 et notamment du confinement du printemps dernier qui a provoqué l'arrêt sur deux mois du fonctionnement des cantines scolaires, des centres aérés, des crèches ...et donc l'arrêt de la fourniture par la cuisine centrale de la fourniture des repas :

- les fluides diminuent de 17% du fait de la moindre utilisation du bâtiment de la cuisine centrale.
- les dépenses d'alimentation baissent de 8% soit 45 694 € de moins qu'en 2019.

Les recettes réelles de fonctionnement hors subvention d'équilibre chutent de 28% passant de 607 771 € en 2019 à 435 261 € en 2020 toujours du fait de la crise sanitaire.

Les produits de la vente des repas diminuent de 30%. La diminution la plus importante en volume concerne les recettes des cantines scolaires qui perdent 149 133 € par rapport à 2019. Ce budget a participé à l'opération Cabas mis en place par le CCAS avec la fourniture des aliments. La vente par la cuisine centrale de repas cabas au CCAS qui les a distribués aux sorguais rapporte 15 836 € de recettes sur les deux périodes de confinements 2020.

Les recettes 2020 des ventes constituent 51% des produits de fonctionnement contre 68 % en 2019. La pandémie affecte ainsi la structure de financement de ce budget. En effet, par voie de conséquence, la part du budget principal dans le financement de ce budget annexe passe donc de 32 à 49 %. La subvention d'équilibre passant de 144 352 € à 267 000 € et après trois exercices de baisse permis par des modifications dans les grammages et une meilleure adaptation des menus aux publics concernés.

En 2020, le remboursement du budget principal à la cuisine centrale au titre de la fourniture des repas des crèches municipales est acté pour 78 295 € en baisse de 17%.

Pour l'exercice 2021, le budget de la cuisine centrale va devoir s'équilibrer avec des dépenses et recettes qui dépendent fortement de l'évolution de la pandémie en France. La situation sanitaire actuelle appelle à la prudence sur les recettes liées aux ventes des repas.

La section d'investissement :

Sur 2020, l'acquisition de ventilateurs a été réalisée pour la cuisine centrale pour 2 842 € par autofinancement. Le résultat global de clôture augmente à 30 202 €.

L'autofinancement en augmentation permet l'ouverture de crédits à hauteur d'environ 40 000 € pour l'investissement en 2021 consistant en des équipements pour la cuisine centrale. Ce budget n'a pas de dette.

ANALYSE PROSPECTIVE DU BUDGET
PRINCIPAL

Une situation financière de la ville à l'horizon de 2024 est proposée. Comme toutes prospectives, cette dernière est réalisée en s'appuyant à la fois sur une constatation des variations passées et des hypothèses sur celles à venir. Une prospective reste un exercice indispensable mais les résultats doivent être interprétés avec prudence tant les facteurs l'influençant sont nombreux et parfois imprévisibles (comme l'actualisation des bases, les variations du point d'indice, les taux d'intérêts...). Aussi, il convient de retenir les grandes masses.

De plus, la crise sanitaire qui a impacté la réalisation du budget 2020 aura probablement encore en 2021 des répercussions sur la réalisation du budget aussi bien par des effets sur les recettes de produits de service qui pourraient être perdues en cas de nouveau confinement, de compensations mises en place telles que celles de la CAF concernant les crèches municipales, de dépenses supplémentaires en matériel de protection, de baisse de dépenses si des actions ou prestations venaient à être annulées du fait du contexte sanitaire.

La prospective proposée est la suivante :

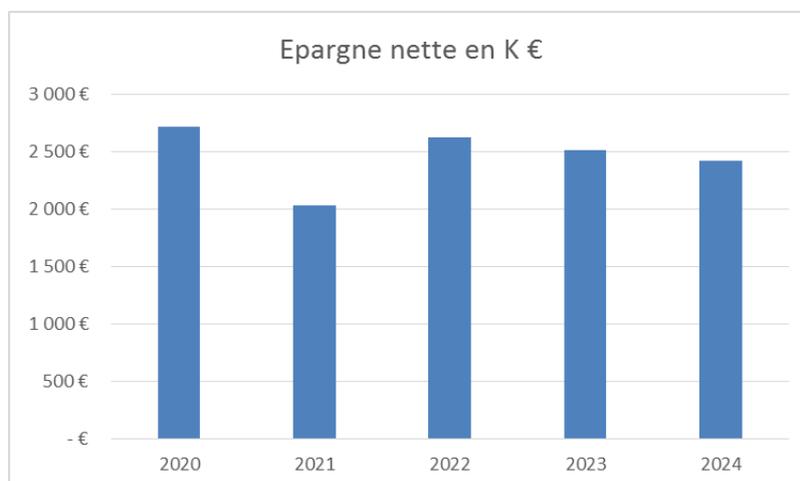
CHAINE DE L'EPARGNE

K€	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement courant	24 744	25 376	25 579	25 819	26 068
- Charges de fonctionnement courant	21 350	22 011	22 086	22 342	22 602
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	3 394	3 365	3 493	3 477	3 466
+ Solde exceptionnel large	-139	-650	-50	-50	-50
= Produits exceptionnels larges*	37	50	50	50	50
- Charges exceptionnelles larges*	176	700	100	100	100
= EPARGNE DE GESTION (EG)	3 256	2 715	3 443	3 427	3 416
- Intérêts	90	90	98	102	108
= EPARGNE BRUTE (EB)	3 165	2 624	3 346	3 325	3 308
- Capital	447	595	723	813	892
= EPARGNE NETTE (EN)	2 719	2 029	2 623	2 512	2 416

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Elle acte la création d'un léger recul des soldes sur 2021 avec des charges de fonctionnement qui évolueraient plus vite que les recettes notamment du fait d'actions exceptionnelles comme l'accueil d'une étape du Tour de France et la mise en place de nouvelles opérations comme le passeport ados à destination des jeunes. A partir de 2022, l'excédent brut courant se stabilise sur la période.

En 2024, l'épargne nette arriverait à un montant de 2,4 millions d'euros tout en permettant le financement de 24,7 millions d'euros d'investissement sur 4 ans. Il est prévu d'avoir recours à l'emprunt pour financer une partie de cet investissement par lequel la ville prendra part à la relance nécessaire aux acteurs économiques dans le contexte de crise sanitaire actuel. Les excédents 2020 seront donc investis dans les travaux par choix de participer à la relance économique par une politique keynésienne sur l'investissement.



Les hypothèses de la prospective

La prospective s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- En recette :

- Comme chaque année, les taux des impôts ménages ne seront pas modifiés. Pour rappel, la ville peut agir uniquement sur le taux des taxes foncières bâties et non bâties depuis la réforme visant à la suppression de la taxe d'habitation.
- L'évolution nominale des bases nettes d'imposition de foncier bâti est en moyenne de 2,3 % sur la période sauf en 2021 où elles baissent de 8% par le mécanisme de réduction de la valeur locative des établissements industriels présenté page 7 du ROB.
- L'attribution de compensation versée par la CCSC devrait être revalorisée dès 2021 à 8 781 747 € soit une augmentation de 8% soit de 675 000 € par an. Cette révision vise à neutraliser les effets de l'évolution de la fiscalité locale de Sorgues suite à l'intégration de la CCSC au 1er Janvier 2017 et à tenir compte du coût réel du transfert des compétences.
- La dotation forfaitaire continuerait à diminuer jusqu'à atteindre 1,4 millions d'euros en 2024 (-8% sur la période). L'attribution du FPIC est à zéro. La ville devient seulement contributrice.
- Le produit des services diminue sur 2021 et 2022 l'effet de la suppression du budget des transports urbain avant de connaître une évolution de 1,25% annuelle.
- Un volume d'emprunt de 5,6 M€ est prévu sur la période 2021-2024.

- En dépense :

La prospective prévoit une évolution des charges de fonctionnement maîtrisée :

- Au chapitre 011, il est anticipé une hausse de 9% sur 2021 pour :
 - o tenir compte de l'accueil de l'étape du Tour de France.
 - o anticiper un effet mécanique de rattrapage sur les dépenses suite à la chute des dépenses en 2020 liées à l'effet COVID. A périmètre constant hors COVID, l'augmentation serait bien moindre.

Sur les exercices suivants, l'augmentation serait de 1,4% soit l'inflation anticipée.

- Au chapitre 012, la hausse est de 1,6 % en 2022. Des charges supplémentaires comme le recrutement d'une brigade canine et nocturne à la police municipale sont financées ainsi que la revalorisation des indices de catégorie C dans le cadre du Parcours Professionnel Carrières et Rémunération. Sur les exercices suivants, l'évolution est de 1,2% par an.
- Les charges de gestion courante du chapitre 65 diminuent de 1,35% en 2021. Cette diminution est rendue possible par le retour à la normale de la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe de la cuisine centrale après la forte augmentation rendue nécessaire en 2020 du fait de la chute des produits des services. Cette baisse permet d'encaisser l'augmentation de la cotisation de la ville au SDIS de Vaucluse de 45 000 €. Les subventions aux différents partenaires restent stables notamment celle du CCAS. L'objectif est de permettre à celui-ci de maintenir un soutien aux personnes défavorisées surtout dans le contexte actuel. Sur les exercices suivants, les dépenses de ce chapitre se stabilisent.
- La ville devient seulement contributrice au FPIC avec un montant de 293 K€ en 2021.
- 600 000 € de dépenses sont prévues au budget 2021 dans le cadre de la sortie de la ville de la CCPRO pour paiement de la déchetterie et de l'aire d'accueil des gens du voyage.

La section d'investissement :

Pour 2021, le montant total des dépenses d'investissement (hors dette) prévu au budget principal est d'environ 7,4 M€. Les principales opérations sont :

- Clôturer le paiement des travaux au Château Gentilly pour environ 840 000 €
- Travaux dans les écoles de la ville notamment d'isolation dans un objectif de réduction de la consommation énergétique pour 397 000 €.
- Etudes et maîtrise d'œuvre relatives au projet de création d'une nouvelle crèche municipale pour 430 000 €.
- Travaux dans les bâtiments sportifs et sur les équipements pour environ 1 000 000 € (cela inclus des opérations de relamping dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments, la rénovation et extension du gymnase Coubertin, l'aménagement du parc municipal et des travaux d'entretien à la piscine).
- Acquisitions dans le vieux Sorgues pour 600 000 € dans le cadre de la poursuite de la politique de redynamisation du centre-ville.

Le budget principal fonctionne avec des autorisations de programme afin d'étaler la charges d'opérations importantes et pluriannuelles sur plusieurs exercices. Le tableau ci-dessous les présente pour 2021 et les années suivantes :

INTITULE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT AP	CP ANTERIEURS (REALISES AU 31/12/2020)	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021	CP OUVERTS AU TITRE DES EXERCICES SUIVANTS
ACQUISITIONS GRIFFONS (8242/2131842)	612 838,23	562 838,23	50 000,00	-
SALLE DES FETES	4 200 000,00	4 120 323,70	79 676,30	-
REHABILITATION DU CHATEAU GENTILLY POUR INSTALLATION DU CNFPT	2 417 000,00	1 584 656,56	832 343,44	-
MODIFICATION ET EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION	260 000,00	192 657,00	67 343,00	-
PETITS TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX	676 105,35	526 105,35	150 000,00	-
MAITRISE D'ŒUVRE PROJET PISCINE	72 432,00	18 012,00	54 420,00	-
DEMOLITION ET PETIT DESAMIANTAGE BATIMENTS COMMUNAUX	360 000,00	67 434,00	272 566,00	20 000,00
PONT DES ARMENIERS	200 000,00		100 000,00	100 000,00
PETITS TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX 2021/2022	900 000,00		500 000,00	400 000,00
TOTAL	9 698 375,58	7 072 026,84	2 106 348,74	520 000,00

Il n'est pas prévu d'affecter un emprunt. Aussi, un éventuel emprunt serait réparti proportionnellement aux dépenses d'investissement.

La section de fonctionnement :

Les opérations pluriannuelles qui font l'objet d'AE/CP sont les suivantes :

INTITULE DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT	MONTANT AE	CP ANTERIEURS (REALISES AU 31/12/2020)	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021	CP OUVERTS AU TITRE DES EXERCICES SUIVANTS
GENIE CLIMATIQUE	320 584,00	263 501,89	57 082,11	-
MAINTENANCE DES CLIMATISEURS ET VMC DES BATIMENTS COMMUNAUX	45 000,00	28 887,84	16 112,16	-
ASSURANCES DE LA COMMUNE	510 000,00	398 745,50	111 254,50	-
FOURNITURE DE GAZ NATUREL	1 400 000,00	555 882,64	400 000,00	444 117,36
TELEPHONIE FIXE	59 000,00	30 176,33	28 823,67	-
ENTRETIEN POLE CULTUREL, SANISETTES, BASES SPORTIVES, GROUPES SCOLAIRES	565 592,60	258 589,29	307 003,31	-
FOURNITURE D'ELECTRICITE	1 200 000,00	311 581,09	400 000,00	488 418,91
IMPRESSIONS	34 914,60	16 583,80	18 330,80	-
CARBURANT 2020/2021	45 000,00	21 348,19	23 651,81	-
PROGRAMMATION POLE CULTUREL 2020/2021	97 749,00	12 859,00	84 890,00	-
FOURNITURES SCOLAIRES 2020/2021	78 000,00	53 519,50	24 480,50	-
EXPERTISE VEHICULES MIS EN FOURRIERE	5 000,00	1 500,00	3 500,00	-
MENUISERIES PVC ALU VITRERIE	100 000,00	-	100 000,00	-
TOTAL	4 460 840,20	1 953 175,07	1 575 128,86	932 536,27

La page suivante présente la chaîne de financement qui est le résultat de la prospective.

CHAINE DU FINANCEMENT : MONTANT

K€	2020	2021	2022	2023	2024
Produits fonctionnement courant stricts	24 631	25 284	25 487	25 725	25 972
Impôts et taxes	19 237	19 455	19 676	19 904	20 146
Contributions directes	9 829	9 434	9 651	9 873	10 111
Dotation communautaire reçue	8 107	8 782	8 782	8 782	8 782
Attribution FPIC	27	0	0	0	0
Solde impôts et taxes	1 275	1 239	1 244	1 249	1 253
Dotations et participations	3 677	4 051	4 006	3 996	3 980
DGF	1 604	1 580	1 552	1 518	1 473
Compensations fiscales	642	1 135	1 187	1 212	1 241
FCTVA fct	19	19	19	19	19
Solde participations diverses	1 412	1 317	1 247	1 247	1 247
Autres produits de fct courant	1 717	1 778	1 805	1 825	1 846
Produits des services	1 080	1 077	1 076	1 089	1 103
Produits de gestion	637	700	729	736	744
Atténuations de charges	114	91	93	94	96
Produits de fonctionnement courant (A)	24 744	25 376	25 579	25 819	26 068
Produits exceptionnels larges	37	50	50	50	50
Produits exceptionnels	37	50	50	50	50
Produits de fonctionnement (B)	24 781	25 426	25 629	25 869	26 118
Charges fonctionnement courant strictes	21 059	21 608	21 639	21 894	22 152
Charges à caractère général	3 822	4 182	4 017	4 074	4 131
Charges de personnel	13 892	14 127	14 297	14 468	14 642
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	3 344	3 299	3 326	3 352	3 380
Atténuations de produits	291	403	446	448	449
Contributions fiscales (FPIC, ...)	291	293	294	296	297
Solde atténuations de produits	0	110	152	152	152
Charges de fonctionnement courant (C)	21 350	22 011	22 086	22 342	22 602
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	3 394	3 365	3 493	3 477	3 466
Charges exceptionnelles larges	176	700	100	100	100
Charges exceptionnelles	175	700	100	100	100
Charges de fct. hors intérêts (D)	21 526	22 711	22 186	22 442	22 702
EPARGNE DE GESTION (B-D)	3 256	2 715	3 443	3 427	3 416
Intérêts (E)	90	90	98	102	108
Charges de fonctionnement (F = D+E)	21 616	22 801	22 284	22 544	22 810
EPARGNE BRUTE (G = B-F)	3 165	2 624	3 346	3 325	3 308
Capital (H)	447	595	723	813	892
EPARGNE NETTE (I = G-H)	2 719	2 029	2 623	2 512	2 416
Dépenses d'investissement hors dette	5 572	7 400	6 000	6 000	5 300
Dép d'inv hors annuité en capital	5 572	7 400	6 000	6 000	5 300
EPARGNE NETTE	2 719	2 029	2 623	2 512	2 416
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 687	1 221	1 433	1 586	1 286
Fonds affectés (amendes, ...)	198	100	100	100	100
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	28	238	542	654	208
Emprunt	2 000	1 931	1 302	1 148	1 290
Variation de l'excédent global	1 060	-1 882	0	0	0
Excédent Global de Clôture (EGC)	3 383	1 501	1 501	1 501	1 501

Les différentes recettes

La prospective ne prévoit pas de hausse des taux d'impôts, cependant il existe une évolution des bases sur laquelle la ville fait le choix de s'appuyer pour anticiper une augmentation de ses recettes :

PRODUITS FISCAUX

K€	2020	2021	2022	2023	2024
Produit TH	3 369	99	101	103	105
Produit FB	6 192	9 151	9 365	9 586	9 822
dont ajustement coefficient correcteur		-428	-438	-448	-459
Produit FNB	135	134	134	134	134
Produit 3 Taxes ménages	9 696	9 384	9 601	9 823	10 061

La ville anticipe une évolution de son produit fiscal de 9,6 M€ en 2020 à 10 M€ en 2024. On constate ici l'entrée en vigueur des effets de la suppression de la taxe d'habitation. La ville percevra à partir de 2021, en compensation de sa perte de recette de taxe d'habitation, le produit du foncier bâti des départements écrêté d'où la baisse du produit de taxe d'habitation compensée par celle du produit du foncier bâti. Avec les compensations, les produits fiscaux continuent d'avoir une évolution dynamique.

PRODUITS FISCAUX Y COMPRIS COMPENSATIONS

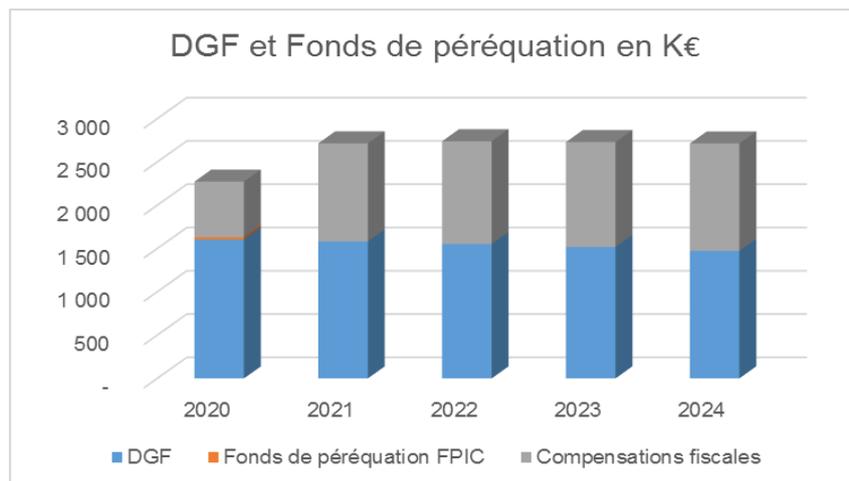
K€	2020	2021	2022	2023	2024
Produit et compensation TH	3 948	99	101	103	105
Produit et compensations FB	6 238	10 268	10 535	10 781	11 045
Produit et compensation FNB	152	151	151	151	151
Produits et comp. ménages	10 338	10 519	10 788	11 035	11 302

Les dotations constituent l'autre grosse source de financement de la ville. L'Etat a effectué un prélèvement d'environ 1,6 M€ ces dernières années pour assurer une contribution de la ville à l'effort de redressement des finances publiques. Il est anticipé une poursuite de la baisse de la dotation forfaitaire sous l'effet du prélèvement au titre de la péréquation. L'effet variation de la population n'est pas assez important pour contrer ce prélèvement.

DGF et FONDS DE PEREQUATION

K€	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire (DF)	869	805	739	663	577
E ffect variation de population	40	12	10	10	10
E ffect prélèvement pour péréquation	-80	-76	-77	-86	-97
+ Dotation aménagement (DSU)	735	775	814	854	896
= DGF (A)	1 604	1 580	1 552	1 518	1 473
+ FPIC	27	0	0	0	0
= Fonds de péréquation (B)	27	0	0	0	0
Compensations fiscales (C)	642	1 135	1 187	1 212	1 241
DOTATIONS (A) + (B) + (C)	2 273	2 715	2 739	2 730	2 713

Pour autant, le montant des dotations passerait de 2,2 M€ en 2020 à 2,7 M€ en 2024 soit une hausse de 440 K€ (19%). Cette évolution favorable est rendue possible par les compensations fiscales qui doublent en 2021 par rapport à l'exercice précédent du fait de la compensation mise en place dans le cadre de la modification de la détermination de la valeur locative des établissements industriels.



ENCOURS DE DETTE AU 31/12

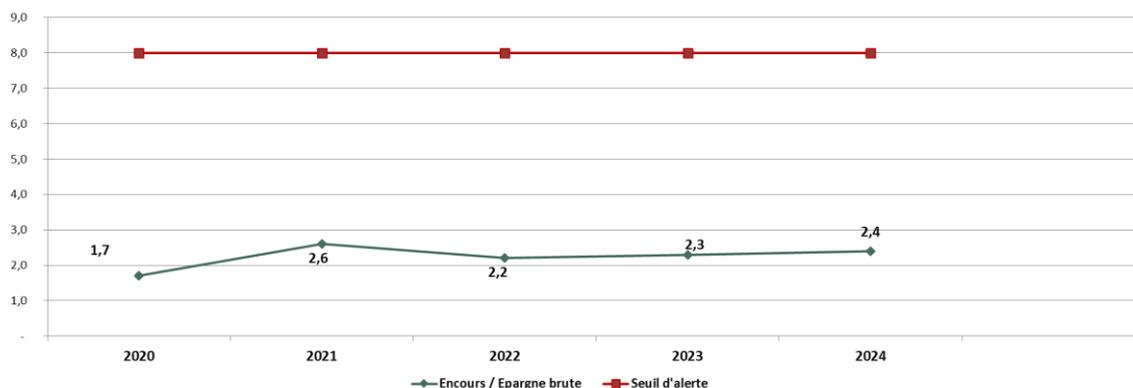
K€	2020	2021	2022	2023	2024
Encours	5 417	6 753	7 332	7 667	8 065
/ Epargne brute	3 165	2 624	3 346	3 325	3 308
Encours / Epargne brute	1,7	2,6	2,2	2,3	2,4
Encours par habitant SORGUES	286,3	354,8	383,2	398,6	417,1
Encours par habitant Moyenne de la strate en 2019	850,0				

Cette prospective anticipe en 2024 un encours de la dette à 8 M€. La ville fait le choix de recourir à l'emprunt pour financer un volume important de dépenses d'investissement pour à la fois maintenir le patrimoine actuel en bon état mais aussi l'augmenter et prendre part ainsi de façon active au plan de relance de l'économie lancé par le gouvernement.

Du fait d'un niveau de départ de l'endettement faible, ce processus porte le ratio encours/ Epargne brute à 2,4 en 2024 soit bien en-dessous de 8 (qui est le seuil d'alerte). Il s'agit du nombre d'années théoriques pour rembourser le capital de la dette si la ville consacre la totalité de son épargne à cet effort.

Le ratio encours par habitant augmente mécaniquement à 417 € par habitant en 2024 tout en restant bien inférieur à celui de la moyenne de la strate de 850 € en 2019.

Ratio Encours/Epargne brute



Le financement des dépenses d'investissement se présente de la manière suivante :

FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

K€	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'investissement hors dette	5 572	7 400	6 000	6 000	5 300
Dépenses d'équipement	5 571	7 400	6 000	6 000	5 300
Dépenses directes d'équipement	5 558	7 000	6 000	6 000	5 300
Dépenses indirectes (FdC + S.E.)	13	400	0	0	0
Dépenses financières d'inv.	1	0	0	0	0
Dép d'inv hors annuité en capital	5 572	7 400	6 000	6 000	5 300
Financement de l'investissement	6 632	5 518	6 000	6 000	5 300
EPARGNE NETTE	2 719	2 029	2 623	2 512	2 416
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 687	1 221	1 433	1 586	1 286
FCTVA	907	821	1 033	886	886
Produits des cessions	483	100	100	400	100
Diverses RPI	297	300	300	300	300
Fonds affectés (amendes, ...)	198	100	100	100	100
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	28	238	542	654	208
Emprunt	2 000	1 931	1 302	1 148	1 290
Variation de l'excédent global	1 060	-1 882	0	0	0

Hormis la dette, les autres leviers du financement des dépenses d'investissement sont les ressources propres d'investissement (RPI) ainsi que les subventions et l'excédent de clôture.

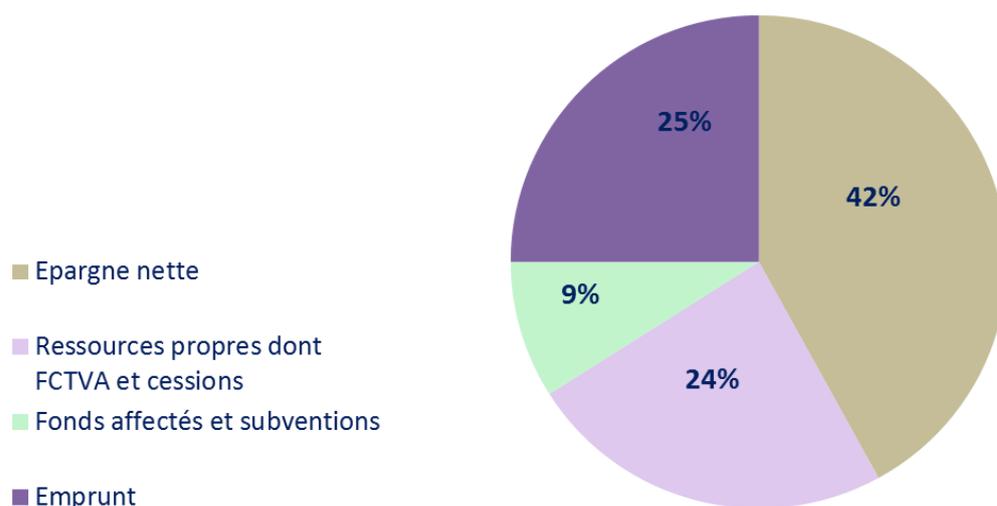
Pour ce dernier, un prélèvement de 1,8 M€ est prévu en 2021 puis une stabilisation du solde les années suivantes.

Le FCTVA est anticipé à un niveau élevé à la hauteur des investissements anticipés.

Les cessions sont estimées à un volume moyen de 100 000 € par an. En 2023, le montant des cessions serait majoré de la cession du terrain ancien du Stade Chevalier.

Enfin, le volume des subventions pourrait augmenter du fait de l'éligibilité des opérations d'investissements prévues aux critères d'attribution de subventions actuels des partenaires tels que la diminution de la consommation énergétique des bâtiments communaux existants, la création d'une nouvelle crèche qui pourrait être financée par la CAF... Les recherches de partenaires de financement constituent actuellement une priorité dans un contexte financier tendu pour les collectivités où toute attribution de subvention permet de minorer le recours à l'emprunt.

Financement de l'investissement 2021-2024



Le graphique ci-dessus indique clairement que la part du financement par emprunt augmente pour la ville sur la période à venir tout en étant minoré par un recours anticipé au financement par subvention plus important que sur les exercices précédents.

La ville arrive toutefois à dégager une épargne nette lui permettant de financer majoritairement ses investissements (à 42%) ce qui constitue un gage de bonne gestion.

Bien entendu, il s'agit d'une prospective et de nombreux facteurs viendront la contrarier et la modifier comme par exemple les ventes ou acquisitions liées à des opportunités non prévues, les subventions obtenues, la négociation du pacte financier avec la CCSC, les évolutions salariales décidées par l'Etat, les mesures gouvernementales relatives à la crise sanitaire.

Il convient ici de retenir les grandes masses financières et les orientations actées pour le mandat à venir :

- Maintien d'une épargne nette à un niveau prudent par une gestion maîtrisée et contrôlée des dépenses de fonctionnement tout en tenant compte des opportunités s'offrant à la ville en terme de rayonnement avec par exemple l'accueil de l'étape du Tour de France.
- Réalisation d'un programme d'investissement ayant vocation à s'inscrire à la fois dans un processus de développement durable et de relance active de l'économie.

ANNEXES

DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

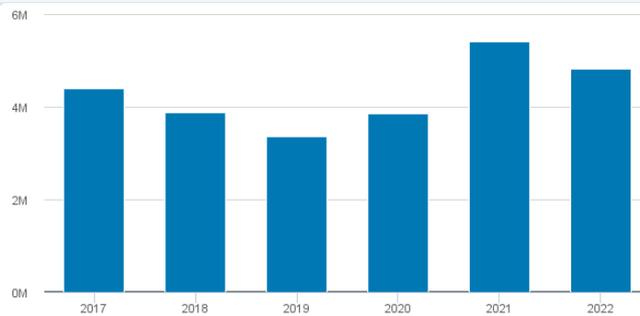
Caractéristiques de la dette au 01/01/2021

Encours **5 417 312,78**
Taux actuariel * **1,73%**

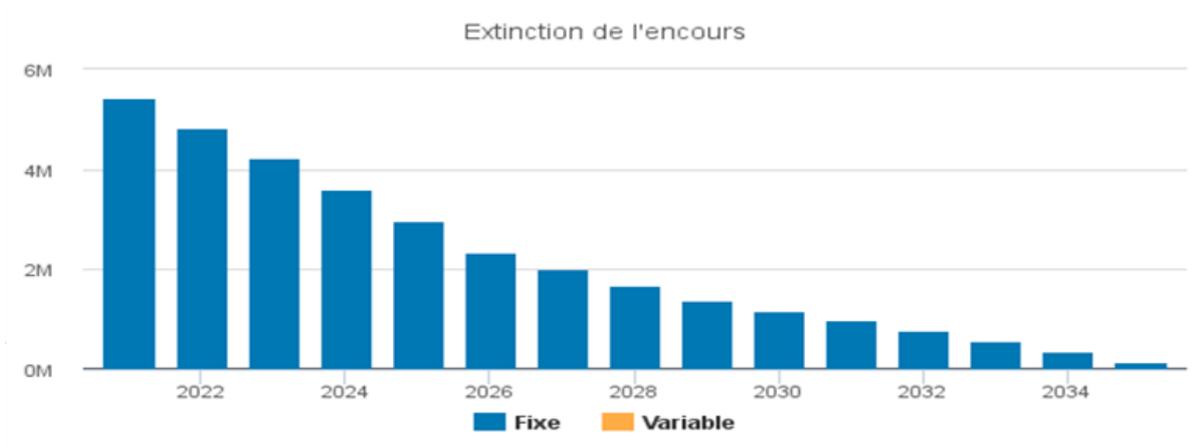
Nombre d'emprunts * **5**
Taux moyen de l'exercice **1,69%**

** tirages futurs compris*

Evolution de l'encours depuis 5 ans au 01/01 en début de journée



Profil d'extinction de la dette

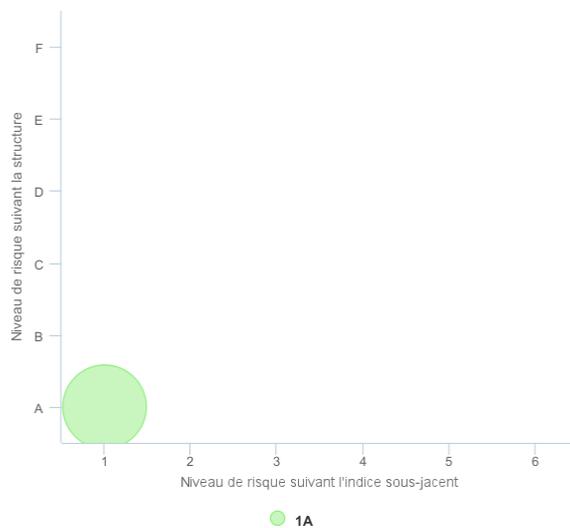


Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2021	5 417 312,78	685 887,79	90 726,90	1,69%	1,73%	595 160,89	685 887,79
2022	4 822 151,89	682 227,13	77 086,67	1,61%	1,66%	605 140,46	682 227,13
2023	4 217 011,43	678 566,47	63 164,74	1,50%	1,57%	615 401,73	678 566,47
2024	3 601 609,70	674 905,79	48 973,22	1,35%	1,44%	625 932,57	674 905,79
2025	2 975 677,13	671 245,09	34 441,39	1,12%	1,26%	636 803,70	671 245,09
2026	2 338 873,43	352 448,83	20 126,95	0,91%	0,97%	332 321,88	352 448,83
2027	2 006 551,55	327 752,06	15 212,30	0,80%	0,85%	312 539,76	327 752,06
2028	1 694 011,79	324 091,60	10 472,07	0,66%	0,73%	313 619,53	324 091,60
2029	1 380 392,26	208 470,16	7 070,58	0,54%	0,54%	201 399,58	208 470,16
2030	1 178 992,68	208 470,16	5 964,54	0,54%	0,54%	202 505,62	208 470,16
2031	976 487,06	208 470,16	4 852,17	0,54%	0,54%	203 617,99	208 470,16
2032	772 869,07	208 470,16	3 740,43	0,53%	0,54%	204 729,73	208 470,16
2033	568 139,34	208 470,16	2 608,27	0,53%	0,53%	205 861,89	208 470,16
2034	362 277,45	208 470,16	1 476,64	0,51%	0,53%	206 993,52	208 470,16
2035	155 283,93	155 716,14	432,21	0,47%	0,49%	155 283,93	155 716,14

Classification de l'encours selon la charte Gissler :

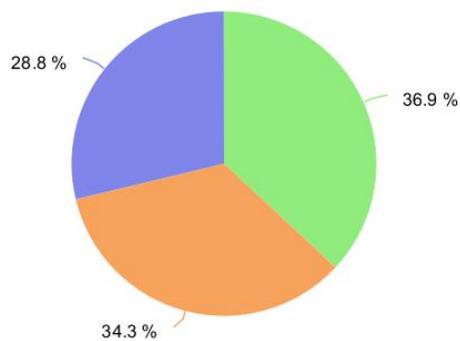
Charte Gissler

Classification de l'encours au 01/01/2021 en début de journée selon la charte Gissler



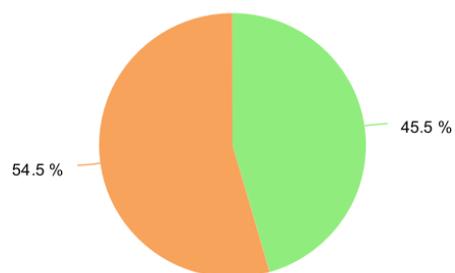
Catégorie	Encours au 01/01/2021	%
1-A	5 417 312,78	100,00%
TOTAL	5 417 312,78	100 %

Prêteurs



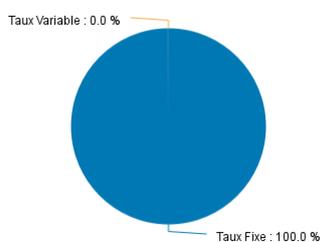
Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
SOCIETE GENERALE	-	36,92	2 000 000,00
C.R.C.A.	-	34,32	1 859 153,46
CAISSE D'EPARGNE	-	28,76	1 558 159,32
TOTAL			5 417 312,78

Répartition par durée de vie moyenne



Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	2 464 826,08
5 - 10 ans	2 952 486,70
TOTAL	5 417 312,78

Types de Taux



	Fixes	Variables	Total
Encours	5 417 312,78	0,00	5 417 312,78
%	100,00%	0,00%	100%
Durée de vie moyenne	5 ans, 6 mois		5 ans, 6 mois
Duration	5 ans, 4 mois		5 ans, 4 mois
Nombre d'emprunts	5	0	5
Taux actuariel	1,73%	0,00%	1,73%
Taux moyen	1,69%	0,00%	1,69%

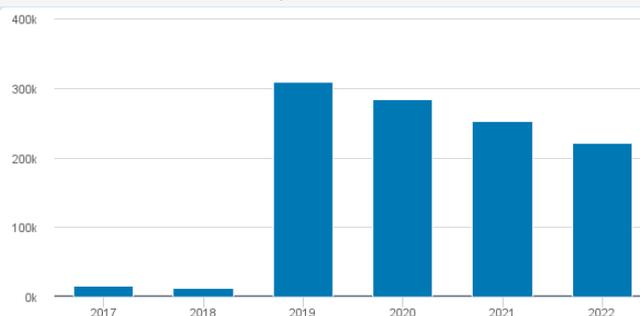
DETTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Caractéristiques de la dette au 01/01/2021

Encours 252 596,98	Nombre d'emprunts * 2
Taux actuariel * 0,97%	Taux moyen de l'exercice 0,98%

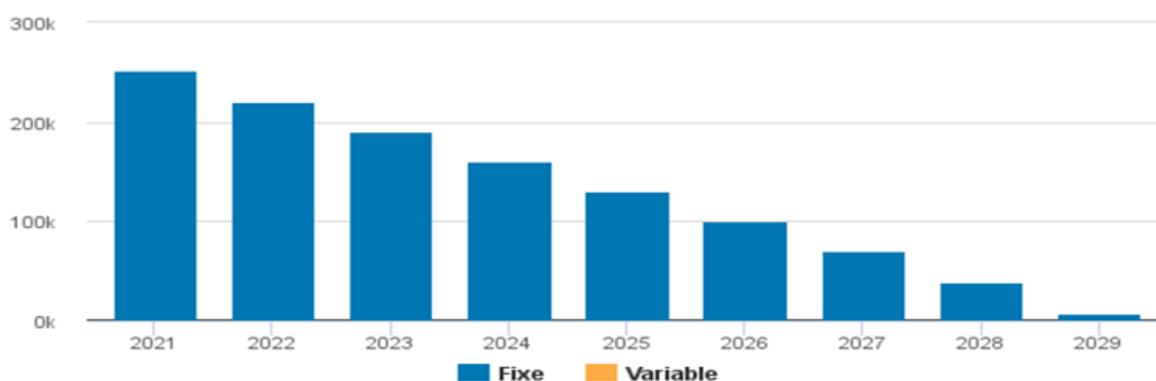
** tirages futurs compris*

Evolution de l'encours depuis 5 ans au 01/01 en début de journée



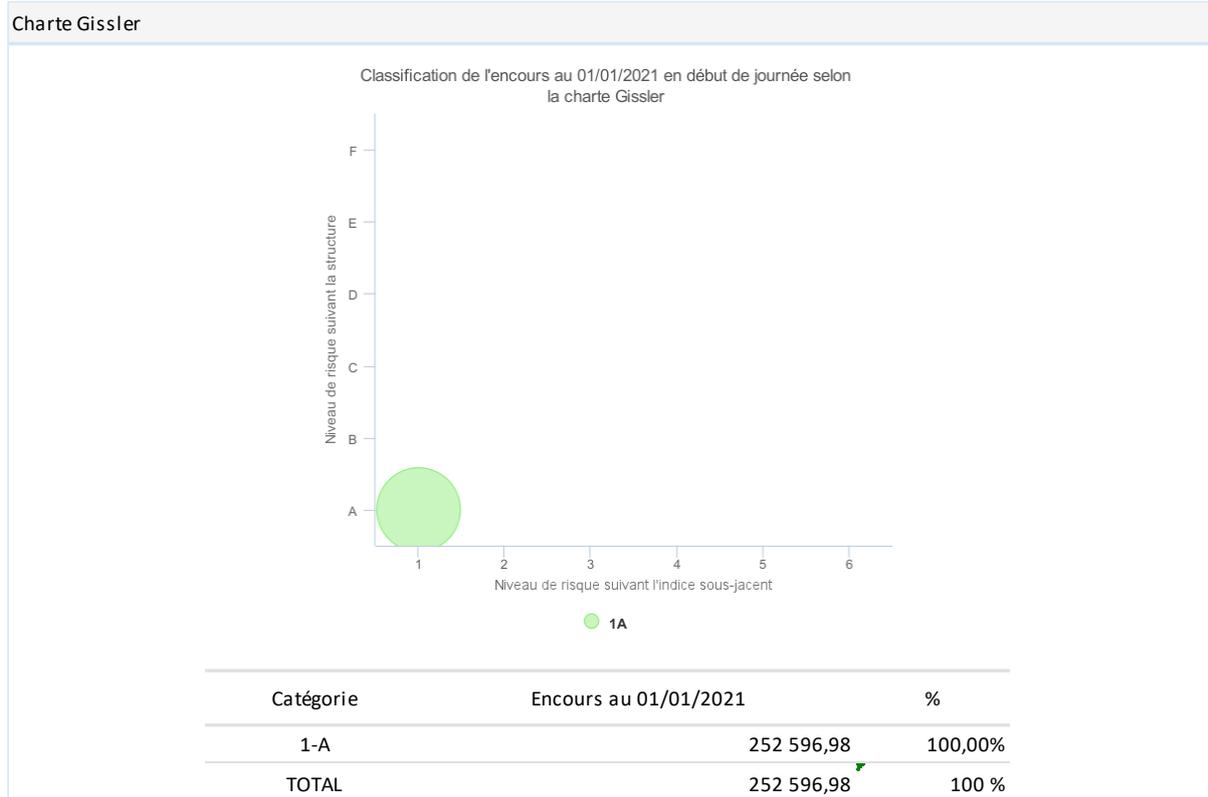
Profil d'extinction de la dette

Extinction de l'encours



Ex.	début	Annuite	interets	moy.	act.	Amort.	solde
2021	252 596,98	34 530,72	2 338,99	0,98%	0,97%	32 191,73	34 530,72
2022	220 405,25	31 530,72	2 051,85	0,98%	0,98%	29 478,87	31 530,72
2023	190 926,38	31 530,72	1 761,90	0,98%	0,98%	29 768,82	31 530,72
2024	161 157,56	31 530,72	1 469,10	0,98%	0,98%	30 061,62	31 530,72
2025	131 095,94	31 530,72	1 173,41	0,98%	0,98%	30 357,31	31 530,72
2026	100 738,63	31 530,72	874,81	0,98%	0,98%	30 655,91	31 530,72
2027	70 082,72	31 530,72	573,27	0,98%	0,98%	30 957,45	31 530,72
2028	39 125,27	31 530,72	268,77	0,98%	0,98%	31 261,95	31 530,72
2029	7 863,32	7 882,59	19,27	0,97%	0,98%	7 863,32	7 882,59

Classification de l'encours selon la charte Gissler :



RESSOURCES HUMAINES

1° Structures des effectifs et évolution prévisionnelle de la structure des effectifs :

Effectifs titulaires et stagiaires sur 2016/2017/2018/2019/2020 :

	Au 31/12/2016		Au 31/12/2017		Au 31/12/2018		Au 31/12/2019		Au 31/12/2020	
		En ETP								
A	12	12,00	14	14,00	15	15,00	24	24,00	22	22,00
B	65	61,70	61	59,40	64	62,45	56	54,45	56	54,65
C	271	261,37	255	245,36	246	238,09	246	237,88	248	241,68
Total	348	335,07	330	318,76	326	315,54	326	316,33	326	318,33

En ETP : en équivalent temps plein

A cet effectif il convient de rajouter environ une 50ème d'agents contractuels en CDD pour remplacements d'agents absents ou pour surcroûts d'activités.

L'évolution structurelle des effectifs : on peut déjà constater depuis 5 ans que le pyramidage catégoriel de la collectivité se stabilise avec une évolution due au reclassement de certains grades en catégorie A (exemple éducatrice de jeunes enfants...)

Au plan national, la répartition moyenne est la suivante (cf emploi public % 2020) :

A 8 %, B 12 % et C 75 %.

Sur la ville la répartition au 31/12/2020 :

A 6,75 %, B 17,18 %, C 76,07 %.

Objectifs 2021,

- Préserver cette répartition catégorielle et poursuivre son évolution.
- Maintenir un effectif renforcé de police municipale. Depuis 2015, l'effectif des policiers municipaux est passé de 22 à 29 agents.
- Maintenir un service lié aux rythmes scolaires et un effectif auprès des enfants (multi accueil et ATSEM).
- Maintenir une offre importante notamment dans le domaine culturel, de proximité (Maison France Service) et de restauration auprès des populations de la ville.
- Mener une réflexion permanente sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite ou une mutation.
- Accroître la polyvalence afin d'assurer le service public en limitant les remplacements et les renforts liés à la crise sanitaire.
- Application des 35h.

2° Dépenses de personnel :

Traitements de l'année 2020 :

	Réalisée 2020	Réalisé 2020 budget transport
Traitement de base	7 471 930,10 €	14 248,40 €
Nbi	104 309,31 €	391,42 €
Heures supplémentaires	217 389,00 €	/
sft	81 424,08 €	885,48 €
Primes et indemnités	1 987 444,74 €	3 309,17 €
Charges patronales	3 782 208,50 €	7314,30 €
Avantages en nature	38 047,87 €	/

Prévisionnel 2021 :

Pour 2021 au chapitre 012 est prévu : 14 127 000 € (soit environ plus 234 000 €)

Cette augmentation prévue correspond notamment à la revalorisation des indices de rémunération des catégories C (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération), aux coûts liés à l'organisation des élections départementales et régionales, à la participation de la mise en place de l'étape du Tour de France et à la prévision de contrats en fonction de la pandémie. A noter qu'en 2020, le CNFPT a exonéré de cotisation les collectivités pour les mois de novembre et décembre (soit environ 10 000 €).

3 ° Durée effective du travail

Un protocole sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (décembre 2001) a fixé (sur les bases d'un acquis fondé sur la délibération du 23 juin 1983 et celle du 29 novembre 2000) le temps de travail à la ville de Sorgues :

Nombre de jours annuels	365
Repos hebdomadaires (jours)	104
Jours fériés (base)	9
Total repos	113
Reste	252
Droit au congé (jours)	35
Reste jours de travail effectif	217
Heures effectives	1519 h

Ce protocole devenant caduc en 2021, le temps de travail des agents de la ville sera conforme en 2021 aux dispositions réglementaires actuelles (soit pour un temps complet, des heures effectives à hauteur de 1607 h).